RAPPORT ANNUEL

2007-2008

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

2007-2008

La couverture du Rapport annuel montre une image du site proposé de production du Projet de développement de gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke d'EnCana. Deep Panuke a reçu son approbation régulatrice au cours de l'exercice financier 2007-2008.
Photo : Corporation EnCana.

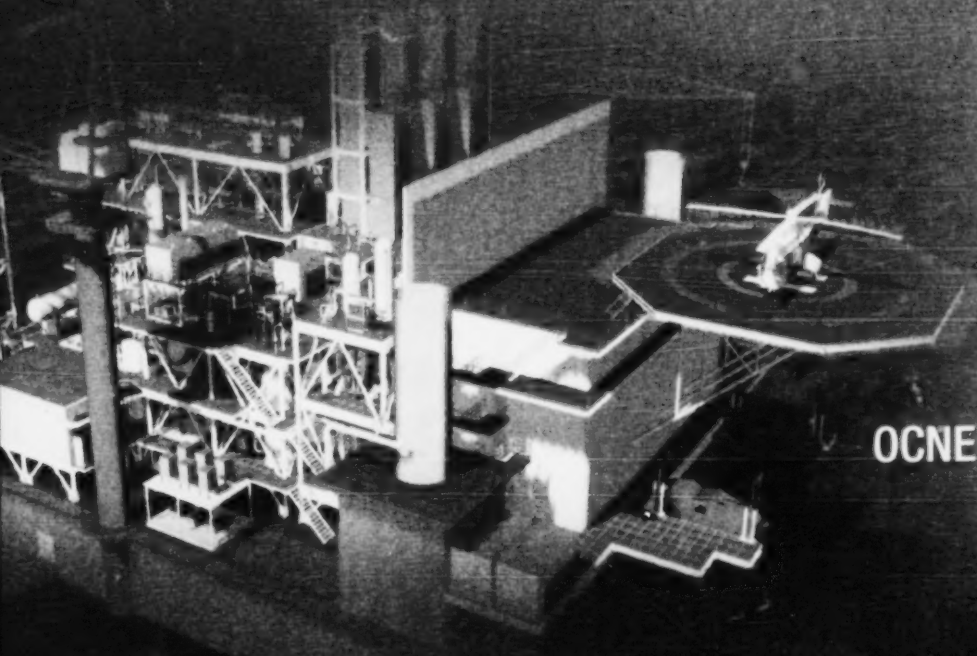

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

RAPPORT ANNUEL

Le 30 juin 2008

L'honorable Richard Hurlburt
Ministre de l'Énergie
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Édifice de la Banque de Montréal, bureau 400
5151, rue George
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M5

L'honorable Gary Lunn
Ministre des Ressources naturelles du Canada
Gouvernement de Canada
580 rue Booth, 21e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

Messieurs les Ministres,

Conformément aux lois de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, et au nom du Conseil, je suis heureuse de vous présenter le Rapport annuel, incluant les états financiers, de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2008.

Le tout respectueusement soumis,

Diana Lee Dalton

Diana Lee Dalton
Présidente du Conseil et présidente-directrice générale intérimaire

Prix des Ingénieurs de la Nouvelle-Écosse

L'Office félicite Christine Bonnell-Eisnor, ing., MBA, pour le prix J.D. Fraser Service qu'elle a reçu d'Engineers Nova Scotia. Christine est ingénieure spécialiste des gisements de pétrole et conseillère en Administration des droits à l'Office. Elle partage ce prix avec son époux, John Eisnor, ing. Ce prix est remis à des ingénieurs dont les services ont contribué de façon substantielle à l'Association et à la profession. Leur candidature a été soumise au prix canadien de certificat de mérite des ingénieurs pour services professionnels.

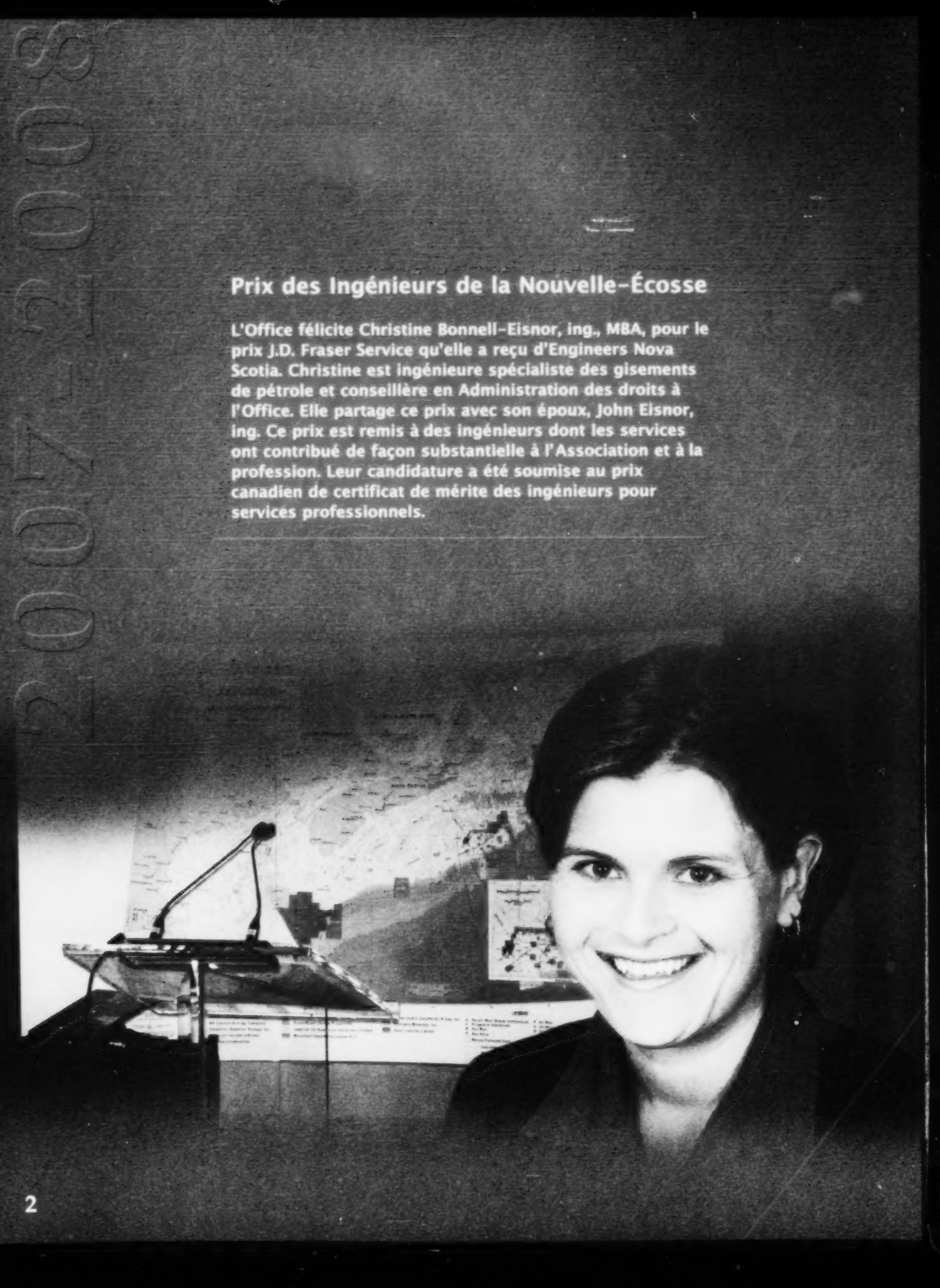

Table des Matières

Rapport de la présidente du Conseil et présidente-directrice générale intérimaire 4
1.0 **Orientation stratégique** 6
2.0 **Approbation réglementaire du Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke d'EnCana** 6
3.0 **Santé, sécurité et environnement** 8
3.1 **Santé et sécurité** 11
3.1.1 Modifications à la Loi de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail 11
3.1.2 Statistiques sur les blessures 11
3.1.3 Projet énergétique extracôtier Sable 12
3.1.4 Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke 13
3.1.5 Forum international des organisations de réglementation 14
3.1.6 Sécurité en zone extracôtière 15
3.2 **Environnement** 16
3.2.1 Évaluations environnementales 16
3.2.2 Projet énergétique extracôtier Sable 17
3.2.3 Comité consultatif des pêches 18
3.2.4 Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais 18
3.2.5 Fonds de recherches pour l'étude de l'environnement 18
3.2.6 Déversements et rejets 19
3.3 **Élaboration de lignes directrices/meilleures pratiques** 20
3.4 **Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières** 21
4.0 **Ressources et droits** 22
4.1 **Ressources** 22
4.1.1 Estimation des réserves et de la production 22
4.1.2 Contrôle des projets 22
4.1.3 Activités d'exploration 23
4.1.4 Programmes géophysiques 23
4.1.5 Évaluation des ressources 23
4.2 **Gestion des droits** 24
4.2.1 Intérêts 24
4.2.2 Appels d'offres 25
4.2.3 Permis d'exploration 26
4.2.4 Permis de découverte importante 28
4.2.5 Permis de production 28
4.3 **Centre de recherches géoscientifiques** 29
4.4 **Centre de gestion des données** 30
4.5 **Autres initiatives géoscientifiques** 31
5.0 **Retombées économiques industrielles** 32
5.1 **Comité d'examen des retombées économiques** 32
5.2 **Projet énergétique extracôtier Sable** 33
5.3 **Développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke** 33
6.0 **Administration** 34
6.1 **Modifications en matière de dotation du personnel** 34
6.2 **Membres suppléants du Conseil** 34
6.3 **Comité conjoint de la santé et de la sécurité au travail** 34
6.4 **Site Web du Conseil** 34
6.5 **Redevances** 34
7.0 **Notes biographiques des membres du conseil** 36
8.0 **États financiers** 40

Rapport De La présidente du Conseil et présidente-directrice générale intérimaire

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) a connu une année très occupée, une année pour laquelle l'Office est heureux de rapporter qu'il a atteint tous les objectifs qu'il s'était fixé dans le cadre de sa nouvelle orientation stratégique.

Au cours de l'année, les gouvernements fédéral et provincial ont tous deux nommé des membres suppléants au Conseil d'administration. Le gouvernement fédéral a nommé monsieur Douglas Gregory, un géoscientifique maintenant à la retraite qui compte une vaste expérience dans l'industrie. La province a nommé monsieur Tim Brownlow qui nous fera bénéficier de ses vastes connaissances des exploitations extracôtières et du secteur des services de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons également connu une année de grandes réalisations qui ont été rendues possibles grâce à nos gestionnaires et surtout à notre dévoué personnel.

Au début d'avril, nous avons entrepris l'expansion des installations d'archivage, de stockage de données et de laboratoire, maintenant connues sous le nom de Centre de recherches géoscientifiques. Ce changement de nom s'avère approprié puisque le Centre entrepose tous les renseignements géoscientifiques qui proviennent de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Nous les mettons d'ailleurs à la disposition des entreprises privées, du milieu scolaire et du grand public qui souhaiteraient s'en prévaloir à des fins d'études et de recherches.

Il s'avère encore plus important de souligner que nous avons mis en place un Centre de gestion des données de classe mondiale que nous avons logé au Centre de recherches géoscientifiques à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Le Centre de gestion des données entrepose des renseignements géoscientifiques de façon à les rendre accessibles de partout dans le monde via l'Internet. Notre Centre est le premier du genre au Canada et nous espérons qu'il deviendra la première pièce d'un Centre des données national intégré. Les logiciels qu'il utilise sont à la fine pointe de la technologie et nous dotent d'un formidable outil qui nous permet de procéder à la recherche de nouveaux intérêts d'exploration en zone extracôtière. Ils représentent aussi une technique qui facilite la conservation et le catalogage de nos données d'une façon appropriée et ce, pour le bénéfice des générations à venir. Nous avons entrepris l'imposant processus de balayage et de chargement des données datant des années 50. Le personnel de l'Office a réalisé depuis avril 2007 une tâche colossale en menant à bien ce projet. Les membres du Conseil ont toujours été extrêmement fiers des compétences et de l'efficacité de notre personnel et ce projet démontre certes qu'ils avaient raison d'en être fiers.

L'étape la plus importante a peut-être été l'approbation du Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke. Au printemps, c'est sous la co-présidence de madame Linda Garber et de monsieur Kenneth Bateman (Office national de l'énergie), que se sont tenues des audiences publiques dont on a fait rapport à l'Office. Après une consultation auprès des gouvernements et la remise du rapport de l'examen public, l'Office a profité de l'été pour préparer son Rapport décisionnel qui a été diffusé en

« Nous sommes enthousiastes face aux perspectives prévues et à la réaction initiale à ce jour. »

octobre, à la suite de la décision du ministère fédéral de l'Environnement concernant l'évaluation environnementale.

Dans le cadre de l'engagement continu de l'Office d'optimiser la gestion de nos ressources, son personnel a participé à l'émission des premiers appels d'offres initiés par l'Office et qui ont eu lieu en décembre 2007. Notre personnel technique a procédé à de nombreuses analyses et interprétations avant de choisir les deux parcelles de terrain qui font l'objet de l'appel d'offres jusqu'au 30 juin 2008. Nous sommes enthousiastes face aux perspectives prévues et à la réaction initiale à ce jour. Nous projetons d'offrir davantage de terrains lors d'appels d'offres annuels ultérieurs.

L'Office a participé à de nombreuses initiatives, dont celle du Plan de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Notre rôle a consisté à mettre notre expertise géoscientifique à la disposition des initiatives de la province, en partageant de meilleures données en plus grand nombre sur notre zone extracôtière. L'Office apporte également son appui technique à l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières qui est gérée par le gouvernement. Cette Initiative vise à moderniser le régime de réglementation du secteur pétrolier et gazier des zones frontières et extracôtières du Canada. De plus, nous avons continué à développer nos relations avec nos collègues des organismes de réglementation et nos confrères géoscientifiques du monde. La Norwegian Petroleum Directorate nous a rendu visite en octobre et notre équipe de santé et de sécurité au travail a joué à nouveau un rôle prépondérant lors du Forum international des organismes de réglementation qui s'est tenu à Miami, en Floride. Nous avons été particulièrement heureux de nouer de nouvelles relations avec le Maroc, pays avec lequel nous partageons une géologie commune. Nous comptons intensifier cette coopération au cours des années à venir.

Dans le cadre de notre engagement continu d'accroître nos connaissances concernant la géologie de notre zone extracôtière, nous avons également participé à titre d'experts ressources et techniques à diverses conférences internationales au cours desquelles le personnel de l'Office a présenté des documents techniques tout en appuyant les efforts promotionnels de la province. De plus, notre évaluation des ressources en eaux profondes a de nouveau confirmé l'existence d'un important potentiel d'hydrocarbures dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Les eaux profondes constituent une zone sur laquelle l'Office continuera de concentrer son expertise technique.

Nous avons accompli au cours de cette dernière année une somme importante de travail ainsi qu'une réflexion innovatrice qui semblent bel et bien devenir l'approche que compte privilégier notre Office en matière de fonctionnement. De nouvelles idées et de nouvelles approches, une plus grande coopération internationale avec les autres organismes de réglementation ainsi qu'un travail empreint d'un esprit de coopération avec les gouvernements sont autant d'aspects qui visent à garantir que l'Office réglemente dans les limites et pour les besoins de l'intérêt public. Nous croyons que des jours encore plus passionnants nous attendent.

La présidente du Conseil et présidente-directrice générale intérimaire,

Diana Lee Dalton

Diana Lee Dalton

« L'Office a enregistré des progrès dans chacun de ces domaines. »

1.0 Orientation stratégique

Le Plan d'affaires 2007-2008 de l'Office identifiait trois priorités clés dans le cadre de son orientation stratégique :

I. La mise en place d'une matrice de gouvernance et l'élaboration d'une orientation stratégique à plus long terme.

II. L'élaboration et la mise en place d'une stratégie concernant les ressources humaines, dont le développement d'outils qui appuieraient l'Office en matière de formation du personnel et de planification de la relève.

III. L'optimisation de la gestion des ressources, dont une plus grande attention portée à la géoscience, à l'élaboration de nouvelles conditions liées aux permis d'exploration et à la gestion des appels d'offres initiés par l'Office.

L'Office a enregistré des progrès dans chacun de ces domaines. Au cours de l'exercice financier qui vient, il s'appuiera sur ces succès et se concentrera sur trois priorités stratégiques qui y sont liées :

I. L'excellence organisationnelle
II. L'optimisation de la gestion des ressources
III. La modernisation de la réglementation

2.0 L'approbation réglementaire du Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke d'EnCana

L'Office a approuvé, sous conditions, le Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke d'EnCana, le 11 septembre 2007. Selon la Loi de mise en œuvre de l'Accord, un projet tel que Deep Panuke ne peut être initié que si l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE) a approuvé un Plan de retombées économiques ainsi qu'un Plan de développement Canada-Nouvelle-Écosse.

Le Conseil d'administration d'EnCana a ultérieurement sanctionné le projet et compte en extraire les premiers gaz d'ici 2010. L'examen réglementaire du projet a duré 11 mois et a exigé un processus coordonné entre l'OCNEHE, l'Office national de l'énergie, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et d'autres ministères gouvernementaux.

Contexte

L'approbation du Conseil a marqué la fin du processus d'examen qui avait débuté en novembre 2006, au moment où la Corporation EnCana avait soumis à l'approbation de l'Office son Plan de

« Le Conseil d'administration d'EnCana a ultérieurement sanctionné le projet et compte en extraire les premiers gaz d'ici 2010. »

retombées économiques ainsi qu'un Plan de développement Canada-Nouvelle-Écosse. Des demandes ont également été soumises à l'Office national de l'énergie. Le dépôt de ces demandes et les exigences liées à certaines approbations relevant de la législation fédérale ont déclenché une Étude détaillée de l'évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'OCNEHE a nommé une commissaire afin de procéder à l'examen public des plans d'EnCana. L'Office national de l'énergie a autorisé un de ses membres à entendre les éléments de preuve afin d'obtenir les renseignements nécessaires à la rédaction de son rapport et à la formulation de ses recommandations à l'Office national de l'énergie. À la suite d'un Protocole d'entente entre l'OCNEHE et l'Office national de l'énergie, on a procédé à la tenue d'une consultation publique coordonnée et concurrente. Cette consultation a constitué un forum qui a permis, à la fois à l'OCNEHE et à l'Office national de l'énergie, de recevoir des commentaires et des éléments de preuve publics concernant le projet. Les Autorités responsables en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale ont également profité de cette consultation publique pour recueillir les commentaires du public afin de les assister dans la préparation de leur Rapport d'étude détaillé. Des audiences publiques ont eu lieu à Halifax, du 5 au 9 mars 2007.

La commissaire et le représentant de l'Office national de l'énergie ont soumis un Rapport environnemental conjoint à l'OCNEHE et à l'Office national de l'énergie, le 11 avril 2007. Le 8 mai 2007, la commissaire a remis à l'OCNEHE son rapport sur les autres aspects du projet. L'OCNEHE s'est inspirée de ces deux rapports pour en arriver aux conclusions contenues dans son Rapport décisionnel.

Le processus de Rapport d'étude détaillé s'est terminé en juin 2007 et il a été transmis au ministre de l'Environnement du Canada. Le ministère a fait connaître sa décision en septembre 2007, en affirmant qu'il est d'avis que, compte tenu des mesures d'atténuation décrites dans le Rapport d'étude détaillé, le projet n'était pas susceptible de causer des effets environnementaux nuisibles importants. L'OCNEHE liait notamment son approbation du Plan de développement à la conformité de l'exploitant aux engagements, ainsi qu'aux mesures d'atténuation et de suivi identifiés dans le Rapport d'étude détaillé.

Les plus récentes activités

Après avoir reçu avis de la sanction du projet de la part d'EnCana le 26 octobre 2007, l'OCNEHE a commencé à contrôler et à faire appliquer les conditions imposées par le Rapport décisionnel, en ce qui a trait au Plan de retombées économiques ainsi qu'au Plan de développement Canada-Nouvelle-Écosse du promoteur. Des mises à jour concernant ces conditions, s'il y a lieu, se trouvent dans les sections 3.1.4 et 5.3.

3.0 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Introduction

La santé et la sécurité des travailleurs extracôtiers et la protection de l'environnement s'avèrent primordiales pour l'OCNEHE lorsqu'il examine les demandes des exploitants visant les autorisations de travail extracôtier. Dans le cadre de sa demande d'autorisation de mener des activités liées au pétrole dans la zone extracôtière, l'exploitant doit démontrer qu'il prévoit mettre en place de solides systèmes de sécurité et de gestion de l'environnement. Un exploitant doit également établir qu'il a bien identifié les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement qui sont liés aux activités de travail proposées, qu'il a évalué les risques associés et qu'il peut les atténuer et les gérer de manière appropriée.

Le tableau 1 fournit un sommaire des demandes d'autorisation de travail qui ont été soumises et approuvées du 1er avril 2007 au 31 mars 2008. On y retrouve un programme de plongée à la plate-forme de production Thebaud du Projet énergétique extracôtier Sable, en raison de la nécessité d'y réaliser certains travaux immergés d'entretien et d'inspection. Un programme géophysique a été entrepris au Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke visant à réunir des renseignements concernant ce site spécifique qui s'avèrent nécessaires à l'élaboration de la conception finale du Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel.

Tableau 1 : Sommaire des activités

ACTIVITÉ APPROUVÉE	Nombre de demandes		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Forage			
Programme de forage autorisé	1	1	–
Permission de forer un puits	4[a]	–	–
Études géophysiques/géotechniques/géochimiques			
Exploration sismique	1	–	–
Évaluation du fonds marin/géologique	–	–	1
Projet Cohasset : Enquête de dégagement du site après démantèlement	–	1	–
Installations			
Demande de modification d'un puits	11	4	–
Permission d'installer :			
• Modifications aux installations Thebaud	–	1	–
• Transport et installation de la plate-forme de compression		–	1
• Raccordement et mise en service de la plate-forme de compression	–	1	–
• Démantèlement/Abandon (Projet Cohasset)	1	–	–
Plongée			
Autorisation de programme de plongée	1	–	1
Production			
Autorisation des opérations de production			
• Révisée pour ajouter la compression	–	1	–
Totaux	19	10	2

Notes : « a » Comprend trois puits et un puits de déviation.

« L'Office dispose d'une politique établie de conformité et d'application apte à faire face à la non-conformité réglementaire. »

L'OCNEHE dispose d'un programme de contrôle efficace lui permettant de déterminer si les exploitants respectent les exigences réglementaires en matière de santé, de sécurité et d'environnement dans le cadre de leurs activités pétrolières. Les exploitants doivent soumettre à l'OCNEHE divers rapports dans lesquels ils lui fournissent de l'information sur le statut de leurs programmes de travail et ce, afin de confirmer qu'ils respectent les exigences réglementaires. Les activités de forage et de production font l'objet de rapports d'étape d'exploitation quotidiens, alors que les autres activités font l'objet de rapports hebdomadaires. Ces rapports sont examinés par le personnel de l'Office, qui veille à la conformité en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et prend les mesures requises au besoin. De plus, l'Office examine régulièrement le compte rendu des réunions du Comité conjoint sur la santé et la sécurité au travail qui sont tenues dans la zone extracôtière, afin de s'assurer que les exploitants prennent les mesures appropriées en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité soulevées dans le cadre de ce forum.

Les exploitants sont tenus de signaler tout accident et autre incident dangereux qui surviennent à leurs installations de travail de la zone extracôtière. Ces accidents et incidents sont définis selon des critères précis. Dans chaque cas, l'Office s'assure que les exploitants prennent les mesures appropriées pour déterminer les causes des accidents ou incidents et en prévenir la récurrence. L'Office examine cette information, de même que l'information provenant d'autres sources indépendantes, afin de déterminer les tendances et les points communs possibles et d'identifier les secteurs cibles spécifiques qui sont susceptibles d'amélioration.

Le personnel de l'OCNEHE effectue régulièrement des vérifications et des inspections concernant le respect des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux sites extracôtiers et ce, en plus des inspections des bâtiments et des installations qu'il effectue avant que l'Office n'autorise le début des activités extracôtières. Au cours de la dernière année, l'Office a fait quatre visites de bâtiments et d'installations dans le cadre de ces vérifications et inspections.

L'OCNEHE dispose d'une politique établie de conformité et d'application apte à faire face à la non-conformité réglementaire. En vertu de cette politique, l'Office s'attend à ce que les exploitants s'y conforment volontairement, mais d'autres mesures peuvent également s'avérer possibles, notamment l'émission d'ordonnances, de directives ou d'avis, la suspension ou la révocation des autorisations, et les poursuites judiciaires.

Intégrité des avoirs

Les objectifs de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement doivent être atteints durant toute la durée de vie de tout projet extracôtier. Cela requiert, entre autres choses, que les exploitants disposent de programmes solides dans le but d'assurer l'intégrité continue de leurs avoirs extracôtiers, notamment les installations de forage et de production, les puits de développement, l'équipement sous-marin, les remontées et les pipelines. Ces programmes doivent être élaborés et mis en place de façon à assurer que les avoirs en question puissent continuer d'être exploités en toute sécurité sans polluer l'environnement, conformément à leurs normes de conception d'origine. La mise en place de tels programmes s'avère également nécessaire dans la mesure où l'on veut s'assurer de récupérer le maximum des réserves d'hydrocarbures et elle devient particulièrement importante dans les cas où le cycle de vie d'un site peut être étendu.

Conformément aux efforts consentis par les organismes de réglementation du pétrole extracôtier dans le monde, l'Office s'est penché sur les meilleures pratiques de l'industrie et de réglementation en ce qui a trait à la gestion du respect de l'intégrité des avoirs. De tels efforts comprennent des consultations avec d'autres organismes internationaux de réglementation (voir section 3.1.5, Forum international des organisations de réglementation) ainsi qu'avec des représentants de l'industrie.

L'Office a également apporté un appui actif aux efforts du Petroleum Research Atlantic Canada (PRAC) en vue de stimuler des activités de recherche et de développement spécifiques aux questions d'intégrité des avoirs auxquelles font face les exploitants de la côte est canadienne. À cet égard, le PRAC a tenu, au printemps 2007 à l'Université Dalhousie, un atelier de travail sur l'intégrité des avoirs au cours duquel le chef de la direction de la Sécurité de l'Office a fait une présentation en plus de participer au comité de planification. L'Office et le PRAC ont également embauché un étudiant de troisième cycle en vue d'un internat de quatre mois qui lui permettra d'entreprendre des travaux sur la corrosion sous matériau isolant. Ces travaux donnent suite à l'une des plus importantes questions identifiée lors de l'atelier de travail.

3.1 Santé et sécurité

3.1.1 Modifications à la Loi de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail

Les gouvernements provincial et fédéral continuent à finaliser les modifications proposées à la Loi de mise en œuvre relativement à la santé et à la sécurité au travail extracôtières. Les exigences de l'OCNEHE en la matière demeurent en vigueur tout au long de ce processus, afin d'assurer la protection des travailleurs des plates-formes pétrolières extracôtières et d'encadrer les exploitants. Toutes les activités autorisées par l'Office sont soumises à ces exigences en matière de santé et de sécurité au travail.

3.1.2 Statistiques sur les blessures

Au cours de l'année civile 2007, 402 051 heures-personnes ont été travaillées sous l'autorité de l'Office dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Au cours de cette période, aucune blessure invalidante n'a été déclarée (temps perdu ou cas de restriction de travail), (voir le tableau 2 pour plus de renseignements). C'est la première fois depuis la création de l'Office que le taux de fréquence de blessures invalidantes dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse est de 0,0. Ce taux de fréquence de blessures invalidantes de 0,0 est également la meilleure fiche de sécurité à ce jour du Projet énergétique extracôtier Sable.

Tableau 2 – Statistiques sur les blessures invalidantes en 2007

Année	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de blessures invalidantes*					
Installations	3	5	1	4	0
Bâtiments	5	3	1	1	0
Aviation	0	0	0	0	0
Total	8	8	2	5	0
Heures-personnes					
Installations	899 260	839 526	601 669	740 755	274 080
Bâtiments	960 609	785 857	163 877	182 173	98 547
Aviation	57 004	66 907	45 635	54 620	29 424
Total	1 916 873	1 692 290	811 181	977 548	402 051
Fréquence (par 200 000 heures-personnes)					
Installations	0,67	1,19	0,33	1,08	0
Bâtiments	1,04	0,76	1,22	1,10	0
Aviation	0	0	0	0	0
Total	0,83	0,95	0,49	1,02	0

* Le terme « blessure invalidante » désigne une blessure au travail ou une maladie professionnelle qui
a) empêche l'employé de se présenter au travail ou de s'acquitter efficacement de toutes les tâches ou fonctions liées à son travail habituel le ou les jours suivant celui où il a subi la blessure ou contracté la maladie, qu'il s'agisse ou non de jours ouvrables pour lui,
b) entraîne la perte totale ou partielle d'un membre de l'employé, ou la perte complète de son utilité, ou
c) entraîne l'incapacité permanente d'une fonction corporelle.

3.1.3 Projet énergétique extracôtier Sable

Les activités de production du Projet énergétique extracôtier Sable se sont poursuivies au cours de l'année, conformément à une autorisation de production accordée par l'Office.

Au cours de l'été 2007, l'Office a accordé à l'exploitant, ExxonMobil, l'autorisation d'exécuter un programme de plongée adjacent à la plate-forme de production Thebaud du Projet énergétique extracôtier Sable, à l'aide du bâtiment M/V Northern River. Le travail associé à ce programme de plongée comprenait :

- injection de coulis dans les jambes de la plate-forme de production Thebaud pour en réduire les mouvements;
- inspection et nettoyage de la vanne d'isolement de subsurface du pipeline Alma;
- inspection de certains composants structurels sous-marins et de la tuyauterie industrielle.

Dans le Rapport annuel 2006-2007 de l'Office, on affirme que l'examen des conclusions issues des inspections et des vérifications de l'Office, ainsi que l'examen des rapports d'expertise de l'autorité de certification (Lloyd's Register) ont identifié le besoin de réexaminer l'étendue des travaux de l'autorité de certification à l'égard du Projet énergétique extracôtier Sable. L'étendue des travaux identifie les activités que l'autorité de certification doit entreprendre en vue d'assurer la validité continue des certificats d'aptitude émis pour chacune des installations du Projet énergétique extracôtier Sable. Les certificats d'aptitude attestent de la conformité réglementaire de ces installations, de leur capacité de répondre aux besoins pour lesquels ils sont utilisés, et de leur exploitation sécuritaire sans risque de pollution de l'environnement. Une étendue des travaux révisée a été soumise au chef de la direction de la Sécurité de l'Office au début de 2007 et a été approuvée à la suite d'un certain nombre de modifications.

En plus de ce qui précède, une vérification complète de la Lloyd's Register, à titre d'autorité de certification, a été exécutée par le personnel de l'Office, afin de vérifier :

- sa capacité à honorer ses engagements selon les termes de l'étendue des travaux approuvée en ce qui a trait à la validité continue des certificats d'aptitude des installations du Projet énergétique extracôtier Sable;
- la pertinence et l'efficacité de ses systèmes, processus et procédures à mettre en œuvre l'étendue des travaux de manière à respecter le but de l'étendue des travaux.

La vérification a conclu que les activités de la Lloyd's Register se conforment à l'étendue approuvée des travaux, sous réserve de la mise en place de certains plans d'action correctifs proposés dans les conclusions de la vérification.

Parmi les vérifications et inspections exécutées aux installations extracôtières du Projet énergétique extracôtier Sable au cours de l'année, l'une portait sur la santé et la sécurité au travail. L'Office était assisté d'un officier de sécurité du ministère de l'Environnement et du travail de la Nouvelle-Écosse, dans le cadre du protocole d'entente en vigueur avec ce ministère. De plus, on a procédé à une vérification/inspection des pratiques sécuritaires de levage au complexe Thebaud. L'Office a trouvé de nombreux domaines susceptibles

d'améliorations et pour lesquels l'exploitant a déjà identifié des mesures de redressement.

D'autres domaines d'intérêt réglementaire ont fait l'objet d'un examen continu en 2007, notamment les programmes de gestion de l'intégrité des avoirs du Projet énergétique extracôtier Sable qui touchent les installations extracôtières de production, y compris les conduites d'écoulement sous-marines et le pipeline d'exportation de gaz naturel de 26 po.

3.1.4 Développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke

EnCana a exécuté en janvier 2008 une étude géophysique à l'aide du bâtiment M/V Anticosti. Cette étude visait à recueillir des données additionnelles sur le fonds marin le long de tronçons du tracé proposé du pipeline ainsi qu'à la tête du puits et aux emplacements des centres extracôtiers de production. Ces données visaient à compléter l'ingénierie détaillée du projet.

La condition 18 du Rapport décisionnel du Plan de développement de l'Office exigeait que le promoteur du projet (EnCana) soumette au chef de la direction de la Sécurité de l'Office une analyse de la sûreté du concept qui respecte les exigences énoncées dans les règlements. Cette analyse devait être soumise dans un délai minimal de 30 jours précédant l'attribution du contrat visant l'unité de production mobile extracôtière (désignée sous le nom de Centre extracôtier de production). La condition 18 exigeait également que l'on planifie et exécute l'analyse de la sûreté du concept en tenant dûment compte des questions de santé et de sécurité au travail liées au traitement, à la manutention et à l'élimination de gaz acides très concentrés à destination et en provenance du Centre extracôtier de production.

Le personnel de l'Office a examiné la documentation qu'il a reçue à ce sujet. Le chef de la direction de la Sécurité a par la suite conclu que l'on avait respecté la condition 18 du Rapport décisionnel. Sa décision exigeait cependant de soumettre, dans les 90 jours suivant l'attribution du contrat pour cette installation, une documentation révisée de l'analyse de la sûreté du concept du Centre extracôtier de production. Le personnel de l'Office a fait part à EnCana des commentaires propres au Centre extracôtier de production qu'avaient suscités l'examen des documents de l'analyse de la sûreté du concept et a demandé que l'on tienne compte de ces commentaires dans la préparation de l'analyse révisée de la sûreté du concept. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que cette analyse requière des mises à jour occasionnelles, au fur et à mesure de la réalisation de l'ingénierie détaillée du projet.

La condition 17 du Rapport décisionnel du Plan de développement de l'Office exigeait que le promoteur du projet (EnCana) soumette un Plan de sûreté du projet qui soit recevable par le chef de la direction de la Sécurité de l'Office et ce, dans les 90 jours suivant l'approbation du projet. Le Plan de sûreté du projet, doit, à tout le moins, identifier les études liées à la sûreté qui doivent être entreprises afin d'identifier les dangers et d'évaluer les risques de l'installation, en plus de proposer un horaire de réalisation de ces études. EnCana a soumis, dans les délais impartis, un Plan de sûreté qui convenait dans l'ensemble au chef de la direction de la Sécurité de l'Office. Ce Plan sera également soumis à une révision et à une mise à jour continues au fur et à mesure de la réalisation du projet.

3.1.5 Forum international des organismes de réglementation

La rencontre annuelle du Forum international des organismes de réglementation a eu lieu aux États-Unis, conjointement avec la deuxième conférence internationale des organismes de réglementation sur la sécurité extracôtière qui s'est tenue à Miami, en Floride, en décembre 2007.

Ce forum permet aux organismes de réglementation de huit pays qui réalisent des activités d'exploitation pétrolière et gazière extracôtières (États-Unis, Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, Canada, Brésil, Australie et Nouvelle-Zélande) d'échanger de l'information sur les points suivants :

- tendances en matière de santé et de sécurité extracôtières;
- performance de l'industrie en matière de santé et de sécurité;
- leçons tirées des incidents;
- meilleures pratiques de l'industrie;
- pratiques de réglementation;
- efficacité des activités de réglementation.

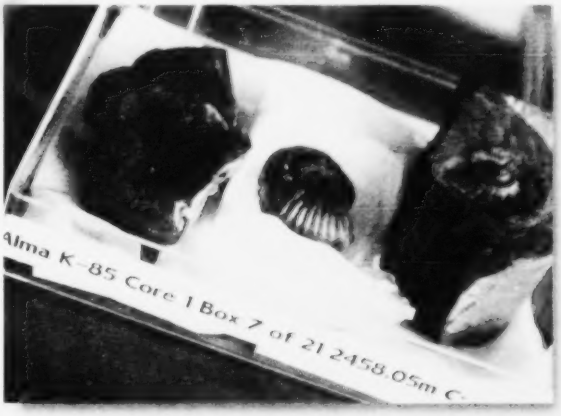

Durant la conférence internationale des organismes de réglementation sur la sécurité extracôtière, les organismes de réglementation et les représentants de l'industrie ont discuté des pratiques de gestion de l'intégrité des avoirs qui s'avèrent indispensables au maintien d'opérations sécuritaires sur les installations pétrolières et gazières extracôtières dans le monde. Les grands spécialistes gouvernementaux et de l'industrie de 20 pays ont partagé leurs meilleures pratiques en matière d'exploration et d'exploitation sécuritaires. Les discussions ont surtout porté sur les structures et installations pétrolières extracôtières, les infrastructures vieillissantes, l'entretien, la vérification, les systèmes de gestion des compétences et de la sécurité du personnel. Le chef de la direction de la Sécurité de l'Office a présenté un exposé sur des questions importantes liées à l'intégrité des avoirs et ce, du point de vue d'un organisme de réglementation.

Les groupes de travail du Forum international des organismes de réglementation continuent de se concentrer sur deux sujets principaux, soit les pratiques de levage extracôtier et les mesures de performance. L'objectif du groupe de travail sur les pratiques de levage est de réduire les incidents liés au levage de façon globale et de sensibiliser les travailleurs extracôtiers aux risques et aux mesures de contrôle liés aux activités de levage. Le personnel de l'Office a présenté un exposé à ce sujet, lors de la 12e conférence sur les grues et le levage extracôtiers en Mer du Nord (North Sea Offshore Cranes & Lifting Conference), qui a eu lieu à Stavanger, en Norvège, en mai 2007. Un autre groupe de travail du Forum international des organismes de réglementation, responsable de l'évaluation de la performance, continue à recueillir et à analyser les données sur les incidents et les blessures que lui fournissent les pays membres du Forum. Ce groupe compte publier ses conclusions une fois qu'il sera satisfait de la qualité des données.

3.1.6 Sécurité en zone extracôtière

Conformément au Programme national de fiabilité des infrastructures essentielles du gouvernement du Canada, l'OCNEHE continue à promouvoir des mesures visant à protéger la sécurité des installations qui réalisent des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Des représentants de l'OCNEHE assistent à des rencontres classifiées semestrielles qui sont organisées à Ottawa par la Division de la protection des infrastructures énergétiques du ministère des Ressources naturelles du Canada, en collaboration avec le Service canadien du renseignement de sécurité. Ces rencontres réunissent des intervenants du secteur énergétique disposant du niveau approprié d'autorisation de sécurité et font partie des activités de la Division de la protection des infrastructures énergétiques qui ont pour but de faciliter l'échange de renseignements classifiés entre les secteurs public et privé. De plus, la Division tient des rencontres semestrielles avec de hauts représentants d'organismes relevant du ministère des Ressources naturelles du Canada, notamment l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office national de l'énergie et Énergie atomique du Canada ltée. Ces rencontres permettent de s'assurer que ces organismes sont informés des politiques et des initiatives du gouvernement fédéral en matière de sécurité des infrastructures énergétiques critiques, et qu'ils partagent de l'information sur des questions d'intérêt commun et les meilleures pratiques.

Au cours de 2007, le personnel de l'Office a participé à un groupe de travail sur la gestion des urgences concernant les infrastructures énergétiques du ministère des Ressources naturelles du Canada, qui s'est tenu au Collège canadien de gestion des urgences à Ottawa. Ce groupe de travail s'est penché sur ce qui suit : concepts et principes de gestion des urgences, la politique nationale de sécurité nationale, le système fédéral d'intervention d'urgence, la Loi sur la gestion des situations d'urgence ainsi que sur les leçons et les meilleures pratiques tirées de situations d'urgence sélectionnées.

De plus, le personnel de l'Office et les représentants de l'industrie ont rencontré le ministère de la Sécurité publique du Canada pour discuter du besoin d'établir un protocole de mise en commun de l'information. Ce protocole serait respecté dans les situations où des essais et des lancements de fusée par des militaires canadiens ou étrangers résulteraient en amerrissage de matériel près des installations pétrolières et gazières. À la fois les exploitants et les organismes de réglementation exigent qu'une telle information en matière de zones d'amerrissage soit mise en commun, de façon à évaluer les risques et à y réagir de manière à assurer la sûreté des travailleurs et des installations extracôtiers.

3.2 Environnement

Le mandat de l'Office comprend notamment la protection de l'environnement extracôtier pendant toutes les étapes du processus d'exploitation pétrolière, depuis l'exploration géophysique jusqu'à l'abandon du projet.

L'Office est une autorité fédérale, aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et respecte, à ce titre, le processus d'évaluation environnementale prévu par la Loi. De plus, l'Office doit, dans toutes ses évaluations, respecter la Loi sur les espèces en péril afin de protéger les espèces visées qui pourraient être touchées par les activités extracôtières. Or, les protocoles d'entente actuels avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement du Canada garantissent une réglementation efficace en matière environnementale.

3.2.1 Évaluations environnementales

Depuis juillet 2003, toutes les activités pétrolières et gazières extracôtières sont sujettes à des évaluations environnementales en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cela comprend aussi bien des programmes de développement que d'exploration.

Les évaluations environnementales menées au cours des dernières années sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Évaluations environnementales de 2004 à 2008

Activité	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Projet de développement	–	–	1	–
Exploration sismique	2	1 (validation)	1	–
Autres activités géophysiques/ géotechniques	3	1	–	–
Programme de forage	1	1 (validation)	1	–
Évaluation environnementale stratégique	–	1	–	–
Autre	1	–	–	–
Total	7	4	3	0

Note: On inscrit une activité au tableau selon l'année au cours de laquelle est amorcée l'évaluation environnementale.

Bien qu'aucune nouvelle évaluation environnementale n'ait été amorcée au cours de la dernière année, le processus d'examen des évaluations environnementales s'est toutefois poursuivi dans le cas de deux projets amorcés par la Canadian Superior Energy Inc. en 2006-2007. Ces deux évaluations environnementales traitent d'activité sismique et de forage exploratoire potentiels près du Passage, dans les PE 2415, 2416 et 2409 (sismique) et 2415 et 2416 (forage exploratoire). On prévoit compléter ces deux évaluations environnementales en 2008. L'évaluation environnementale (Étude complète) du Projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke d'EnCana qui a été amorcée au cours de l'exercice financier 2006-2007 s'est terminée en juin 2007.

La prise en compte des commentaires du grand public est un important élément du processus d'examen de l'évaluation environnementale. Le degré de participation publique varie selon chaque projet. Un registre public affiché sur Internet et établi par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale retrace toutes les évaluations environnementales visées par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Toutes les évaluations environnementales entreprises par l'Office dans le cadre du processus d'examen de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sont affichées sur ce site. L'Office affiche également sur son registre public, accessible sur son site Web, les descriptions de projet, les évaluations environnementales et la correspondance afférente. Le grand public peut, à partir de ce site Web, faire le suivi d'une activité projetée, depuis la description du projet jusqu'à son évaluation environnementale et consulter des documents. Il peut enfin soumettre ses commentaires à l'Office tout au long du processus d'évaluation environnementale.

3.2.2 Projet énergétique extracôtier Sable

Le contrôle environnemental du projet énergétique extracôtier Sable mené par ExxonMobil se compose de deux éléments : la surveillance de la conformité et une étude de suivi des effets sur l'environnement. La surveillance de la conformité, notamment le contrôle des niveaux de rejet, vise à garantir le respect de la réglementation, des directives, des conditions et de toutes les lois pertinentes. Les résultats du contrôle des systèmes de surveillance à bord sont soumis à l'Office pour examen.

ExxonMobil a réalisé en 2007 un programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement, qui comprend le suivi des effets des activités pétrolières sur des composants spécifiques de l'environnement avoisinant. Ce programme était similaire à celui de 2007 et s'est concentré sur les effets que produit le site sur les poissons, les invertébrés et les oiseaux de mer, et sur la qualité de l'air, en plus de comporter une analyse de l'eau. Les résultats du programme annuel d'étude de suivi des effets sur l'environnement sont soumis à l'OCNEHE pour examen au cours du premier trimestre de chaque année. En 2005, l'OCNEHE, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement du Canada ont conçu conjointement un cadre d'étude du suivi des effets sur l'environnement. Il vise à renforcer la coopération et la coordination entre le gouvernement, les organismes de réglementation et l'industrie et ce, au moment de la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des programmes de suivi des effets sur l'environnement concernant le secteur pétrolier et gazier extracôtier de la Nouvelle-Écosse.

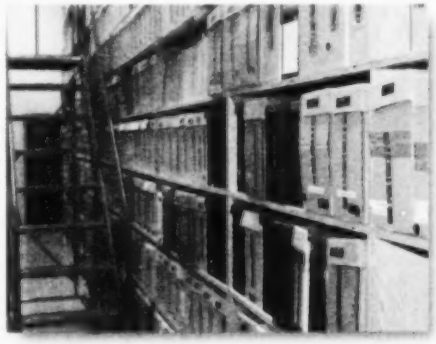

L'Office a mené une seule vérification environnementale du Projet énergétique extracôtier Sable en 2007-2008. Cette vérification visait à déterminer sa conformité en regard des exigences de rapport/suivi d'incidents environnementaux. Les résultats de la vérification ont confirmé qu'ExxonMobil se conforme à ces exigences, bien qu'on ait identifié un domaine susceptible d'amélioration, celui concernant la disposition exigeant de rapporter tout rejet aux agences gouvernementales et d'en aviser l'Office.

3.2.3 Comité consultatif des pêches

Le Comité consultatif des pêches de l'Office réunit des représentants de divers groupes du secteur des pêches, du ministère des Pêches et des Océans du Canada, du ministère des Richesses naturelles du Canada, du ministère de l'Agriculture et des Pêches de la Nouvelle-Ecosse et du ministère de l'Energie de la Nouvelle-Ecosse. Les membres du Comité donnent des conseils et font des suggestions dont l'Office tient compte dans le cadre des processus d'appels d'offres, des évaluations environnementales, des demandes d'autorisation de travail, de la réglementation et des lignes directrices. Les membres du Comité sont régulièrement informés des activités pétrolières. Des rencontres ont lieu à intervalles réguliers afin d'informer les membres et de leur permettre de discuter des projets à venir ainsi que de toute autre activité liée au pétrole. Ils sont également informés de toutes les évaluations environnementales et invités à faire part de leurs commentaires à l'Office, qui en tient compte dans le cadre de son processus d'examen.

3.2.4 Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais

L'Office continue de participer à l'initiative de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais (GIEPNÉ). Cette initiative, qui relève du ministère des Pêches et des Océans du Canada, propose une approche collaborative et intégrée de planification et de gestion de l'utilisation et des intérêts globaux de l'océan sur l'est du plateau néo-écossais. En 2007, l'OCNEHE a continué à collaborer avec le ministère des Pêches et des Océans du Canada aux initiatives suivantes de Gestion intégrée de l'est du plateau néo-écossais : le Conseil consultatif des parties intéressées, le groupe de travail fédéral-provincial sur la GIEPNÉ, le Comité régional de gestion de l'océan et le Comité de planification du Forum sur la GIEPNÉ.

Un Plan de gestion intégrée de l'océan pour l'est du plateau néo-écossais (2006-2011) a été finalisé au troisième trimestre de 2006. Il s'agit d'un plan stratégique pluriannuel visant à donner une orientation et à assurer un engagement à long terme en ce qui a trait à la gestion intégrée, axée sur l'écosystème et adaptable de toutes les activités maritimes touchant les zones de planification ou liées à celles-ci. Il a été soumis au ministre des Pêches et des Océans du Canada en 2007 pour reconnaissance en vertu de la Loi sur les océans et approbation finale.

3.2.5 Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement

L'Office est membre du conseil de gestion du Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement, qui se compose de représentants des gouvernements, des organismes de réglementation, de l'industrie et du grand public. Le financement des recherches provient des prélèvements payés par les sociétés pétrolières et gazières qui exploitent des installations ou qui souhaitent réaliser des programmes d'exploration et de développement. Le Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement a pour but de financer des études sociales et environnementales sur les méthodes par lesquelles, et sur les conditions sous

lesquelles, on procède à l'exploration, au développement et à la production des activités pétrolières sur les terres frontières et extracôtières du Canada. Le conseil de gestion, qui compte douze membres, établit les priorités, les budgets et les protocoles de développement. Cette année, les priorités de recherche comprennent l'évaluation des effets des activités sismiques sur les invertébrés et les poissons, le contrôle des oiseaux marins et les effets émanant des dépôts pétroliers luisants, les études de l'environnement physique et la recherche sur les rejets de déchets liés à l'exploration et à la production.

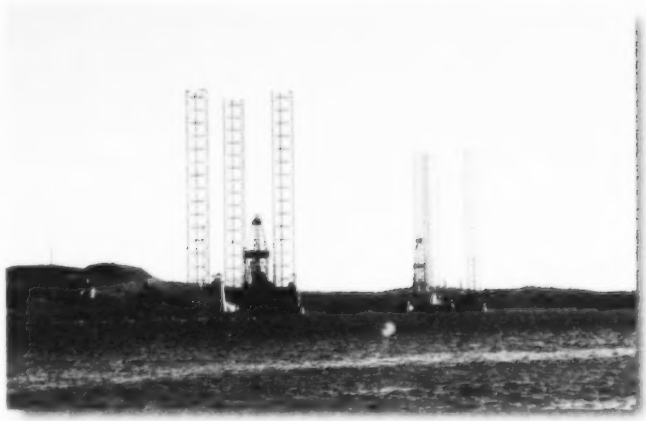

3.2.6 Déversements et rejets

Tous les déversements et rejets doivent être signalés à l'Office qui examine et/ou enquête sur les effets environnementaux potentiels de chaque déversement et rejet accidentel. De plus, l'Office étudie les déversements afin d'identifier toute tendance qui pourrait s'installer. Les préoccupations environnementales portent notamment sur les répercussions potentielles des produits pétroliers sur les oiseaux marins et l'habitat marin.

Cinq déversements et rejets ont été signalés au cours de l'exercice financier 2007-2008. Le tableau ci-dessous en dresse la liste.

Déversements et rejets en 2007-2008

Produit	Moins de 1 L	1 - 10 L	11 - 150 L	Plus de 150 L
Condensat	–	–	–	–
Boues synthétiques	–	–	–	–
Pétrole léger	1	2	1	–
Produits chimiques	–	–	–	1
Produits synthétiques pétroliers	–	–	–	–
Total	1	2	1	1

L'enquête sur le déversement de diesel survenu au Projet énergétique extracôtier Sable en août 2004 a amené l'Office à porter une accusation en 2006 pour infractions en vertu de la Loi de mise en œuvre. Après que l'Office eût porté une accusation, le dossier a été transmis au ministère de la Justice du Canada (Service fédéral des poursuites). En décembre 2007, ExxonMobil a plaidé coupable à une accusation liée à ce déversement et s'est vu imposer une amende de 10 000 $ par la Cour. De plus, la Cour a ordonné à ExxonMobil de verser 50 000 $ au Fonds pour dommages à l'environnement géré par le ministère de l'Environnement du Canada. L'Office a publié un rapport de ses conclusions sur ce déversement dont on peut trouver copie au site Web de l'Office.

Au cours de 2007, l'Office a conclu son enquête sur un déversement d'éthylène glycol au Projet énergétique extracôtier Sable au cours de 2005. Les conclusions de l'Office à ce sujet sont affichées à son site Web.

3.3 Élaboration de lignes directrices/ meilleures pratiques

L'Office continue à élaborer ou à participer à l'élaboration de documents d'orientation concernant diverses questions liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. En 2007, il s'agissait notamment des questions suivantes :

- **Lignes directrices sur l'environnement physique extracôtier**

La révision des Lignes directrices sur l'environnement physique extracôtier qui avaient été élaborées par l'Office, l'Office Canada–Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office national de l'énergie en 1994, a été complétée par les trois Offices. C'est l'OCNEHE qui a mené cette initiative en procédant à des consultations avec des représentants de l'industrie, des gouvernements et de firmes de consultants. Cette révision s'avérait nécessaire en raison de pratiques et techniques qui ne cessent de changer. On prévoit qu'elle sera publiée au cours de 2008.

- **Lignes directrices sur le choix de produits chimiques**

La révision des Lignes directrices sur le choix de produits chimiques devant être utilisés dans le cadre d'activités de forage et de production extracôtières sur des terres frontières a débuté en 2007. Ces lignes directrices devront fournir un cadre consistant dans le choix de produits chimiques liés à une gestion environnementale responsable des produits chimiques utilisés dans le cadre d'activités de forage et de production extracôtières régies par l'Office national de l'énergie, l'Office Canada–Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, et l'OCNEHE. Les trois organismes de réglementation procèdent conjointement à la révision de ces lignes directrices avec la collaboration d'un groupe de travail formé de représentants des gouvernements, de l'industrie et du grand public et ce, sous la direction de l'OCNEHE.

- **Lignes directrices sur le levage sécuritaire dans le cadre des activités pétrolières dans la zone extracôtière de l'est du canada**

La première édition des « Pratiques de levage sécuritaire dans l'industrie pétrolière dans la zone extracôtière de l'est du Canada en matière de grues extracôtières sur socle, de conteneurs extracôtiers, d'engins détachés, d'autres appareils de levage et meilleures pratiques d'exploitation » a été publiée par la Canadian Association of Petroleum Producers. Ce document a été élaboré par un groupe de travail formé de représentants de l'industrie, de l'OCNEHE, de l'Office Canada–Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers et des Autorités de certification dans le but de donner un aperçu des « meilleures pratiques » de l'industrie aux exploitants responsables de la gestion, de la planification et de l'exécution des opérations extracôtières de levage et de leur porter assistance dans l'interprétation des lois et des normes qui s'y rapportent. C'est l'OCNEHE qui, la première, a proposé la mise en place de telles pratiques en 2003.

- **Industrie pétrolière dans la zone extracôtière de l'est du Canada : Secours, évacuation et sauvetage en mer**

Un comité formé d'employés de l'industrie et des organismes de réglementation, et commandité par la Canadian Association of Petroleum Producers, continue d'élaborer une ébauche de ce Guide. Il vise à aider les exploitants dans le cadre des activités de secours, d'évacuation et de sauvetage en mer en précisant les principaux objectifs de l'intervention d'urgence visant les secours, l'évacuation et le sauvetage. La mobilisation des parties intéressées a été considérable et le comité compte finaliser et publier ce Guide au cours de 2008.

- **Règlements concernant les lignes directrices sur le forage et la production**

Avec la collaboration de l'Office national de l'énergie et de l'Office Canada–Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'OCNEHE a entrepris la rédaction d'une ébauche de lignes directrices portant sur la mise en œuvre de nouveaux règlements sur le forage et la production que les gouvernements sont en train d'élaborer et ce, dans le cadre de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières (voir section 3.4 pour plus de précisions). On prévoit que ces lignes directrices seront publiées par les trois Offices au moment où la nouvelle réglementation sera promulguée et entrera en vigueur.

3.4 Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières

L'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones frontières et extracôtières est menée par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux et territoriaux, dans le but de moderniser l'environnement de réglementation de la zone pétrolière et de gaz naturel frontière et extracôtière du Canada. Travaillant en collaboration avec les gouvernements, le personnel de l'Office continue de jouer un rôle de leadership. Les gouvernements dépendent largement de l'expertise technique de l'Office dans la formulation de nouvelles réglementations dont le caractère sera axé sur des objectifs à poursuivre, plutôt que sur la suite actuelle de prescriptions réglementaires.

Au cours de l'année dernière, des efforts considérables ont été consentis dans la formulation de règlements de forage et de production axés sur des objectifs à poursuivre. Ils devraient être prêts à être soumis aux processus d'approbation gouvernementale au cours de 2008.

4.0 Ressources et droits

Le mandat de l'Office porte notamment sur la gestion des droits et des ressources pétroliers ainsi que sur la collecte et la distribution de données. La concession de droits, ou la politique concernant les permis, est régie par la Partie II de la Loi de mise en œuvre, qui s'inspire de la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Tous les ans, les gouvernements fédéral et provincial revoient l'administration du processus d'émission des permis afin de s'assurer qu'il appuie le Plan stratégique de l'Office et s'y conforme.

4.1 Ressources

4.1.1 Estimation des réserves et de la production

Le taux de production moyen du Projet énergétique extracôtier Sable a été de 12,9 millions de mètres cubes par jour (457 millions de pieds cubes) au cours du dernier exercice financier, comparativement à 10,3 millions de mètres cubes (362 millions de pieds cubes) l'année précédente. La production totale au cours de l'exercice financier a été de 4,7 milliards de mètres cubes (167 milliards de pieds cubes), comparativement à 3,7 milliards de mètres cubes (132 milliards de pieds cubes) auparavant. La production totale jusqu'à présent s'élève à 37,1 milliards de mètres cubes (1 311 milliard de pieds cubes). Le partage entre les gisements est de 29 %, 28,4 %, 16 %, 15,4 % et 11,2 % respectivement pour Thebaud, Venture, North Triumph, Alma et South Venture.

Les réserves prévues n'ont pas été revues depuis l'année précédente. L'estimation des réserves originales de gaz naturel actuelles, telles qu'elles sont précisées dans le plan de mise en valeur (1997), est de 129,3 milliards de mètres cubes (4,6 billions de pieds cubes) avec une fourchette P90 à P10 de 57,1 à 217 milliards de mètres cubes (2,9 à 7,7 billions de pieds cubes). On estime à 90 % la possibilité que la valeur la plus faible, P90, soit dépassée et à 10 % la possibilité qu'on excède la valeur P10. Les prévisions relatives aux quantités de gaz récupérables étaient de 84,3 milliards de mètres cubes (3 billions de pieds cubes), avec une fourchette P90 à P10 de 32,3 à 145,1 milliards de mètres cubes (1,1 à 5,1 billions de pieds cubes). La déclaration publique la plus récente faite par un partenaire du projet concernant ses réserves a été celle de Shell en mars 2007. Les estimations de gaz récupérable étaient de 41,5 milliards de mètres cubes (1,5 billion de pieds cubes). Chacun des partenaires fera ses propres estimations des volumes, et celles-ci pourraient fluctuer pendant toute la durée de vie du projet, au fur et à mesure que des renseignements additionnels seront disponibles.

4.1.2 Contrôle des projets

L'Office surveille les activités d'exploration et d'exploitation afin d'assurer la préservation optimale des ressources et le respect de la réglementation. Il s'acquitte de cette fonction en contrôlant la production et le rendement des gisements, en communiquant régulièrement avec l'exploitant et en examinant toutes les demandes d'autorisation dans une optique de préservation des ressources. S'il y a lieu, il fait réaliser des études techniques indépendantes afin de valider les propositions et les activités.

« Tous les ans, les gouvernements fédéral et provincial revoient l'administration du processus d'émission des permis afin de s'assurer qu'il appuie le Plan stratégique de l'Office et s'y conforme. »

4.1.3 Activités d'exploration

Aucun puits d'exploration ou de développement n'a été foré au cours de l'exercice financier.

Chaque demande de forage comprend, entre autres exigences, un plan de forage qui est étudié par le personnel responsable des droits et des ressources. L'Office procède à des évaluations techniques de tous les aspects géologiques, géophysiques, pétrophysiques et d'ingénierie des réservoirs. Cette évaluation assure également que le plan de forage se conforme aux règlements. Une fois le puits foré par battage (forage initial), on surveille les progrès réalisés au moyen des rapports et des mises à jour quotidiens communiqués par l'exploitant et ce, de façon à s'assurer que le forage respecte le programme approuvé. On étudie au besoin toutes les modifications avant de les approuver. Lorsque le puits est foré, l'Office étudie, analyse et archive les données du programme et les rapports finaux.

4.1.4 Programmes géophysiques

En janvier 2008, Fugro Jacques GeoSurveys Inc. a procédé à un relevé géophysique de la route du pipeline, de la tête de puits et du centre de production du site Deep Panuke d'EnCana.

Le personnel responsable des droits et des ressources examine chaque demande de programme géophysique. Il s'assure qu'on n'a pas recueilli inutilement les données deux fois et que le programme respecte la réglementation en matière de géophysique ainsi que les lignes directrices de l'Office. Une fois le programme entrepris, on examine les progrès réalisés au moyen de rapports et de mises à jour quotidiens communiqués par l'exploitant, afin de s'assurer que l'on respecte le programme. On étudie au besoin toutes les modifications avant de les approuver. Une fois le programme terminé, l'Office examine, analyse et archive les données du programme et les rapports finaux.

4.1.5 Évaluation des ressources

Une importante responsabilité de l'Office consiste en l'évaluation des ressources en hydrocarbures dans les bassins sédimentaires extracôtiers. De telles évaluations s'avèrent nécessaires au calcul du volume potentiel de pétrole et de gaz découvert à ce jour (réserves), de même qu'à celui du volume de pétrole et de gaz qui pourrait l'être. Ces évaluations influencent les décisions que l'on prend quant aux activités et à l'émission de droits pétroliers.

En octobre 2007, l'Office a rendu publique une réévaluation géologique et géophysique détaillée de l'étude originale qu'elle avait menée en 2002 sur la partie inférieure du talus néo-écossais. Cette évaluation, disponible au site Web de l'Office, a de nouveau confirmé la présence d'un système de pétrole en eau profonde disposant d'un potentiel important d'hydrocarbures dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Elle recherche incorporait

les résultats du forage de six puits récents en eau profonde en 2002-2005, à la suite du rapport publié en 2002, et en évaluait les répercussions sur ce rapport original. Les eaux des grands fonds constituent une zone où l'Office continuera à concentrer son expertise au cours de l'année qui vient. De plus, l'Office poursuit son évaluation interne des ressources du sous-bassin de Sable, une zone d'environ 11 000 kilomètres carrés qui entoure l'île de Sable. L'examen interne du forage en 2000-2003 des sept puits en eau peu profonde sur le plateau néo-écossais / dans le sous-bassin de Sable sera intégré à la version publique de l'étude qui sera publiée plus tard en 2008.

4.2 Gestion des droits

Registre public des intérêts et participations

Comme l'exige la Loi de mise en œuvre de l'Accord, l'Office tient un registre public des participations en zone extracôtière et de tous les titres. Il s'agit du registre officiel des titulaires de titres, et tout transfert de droit ou changement de propriété doit y être inscrit. Les renseignements publics contenus dans le registre sont affichés au site Web de l'Office afin d'en faciliter la consultation. Au cours de l'exercice financier 2007-2008, l'Office a mis au point une base de données interrogeable en ligne sur le Registre des droits afin de mieux répertorier et diffuser les renseignements concernant la concession de licence et ce, à des fins d'usage public.

4.2.1 Intérêts

La carte qui suit présente les permis en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse au 31 mars 2008.

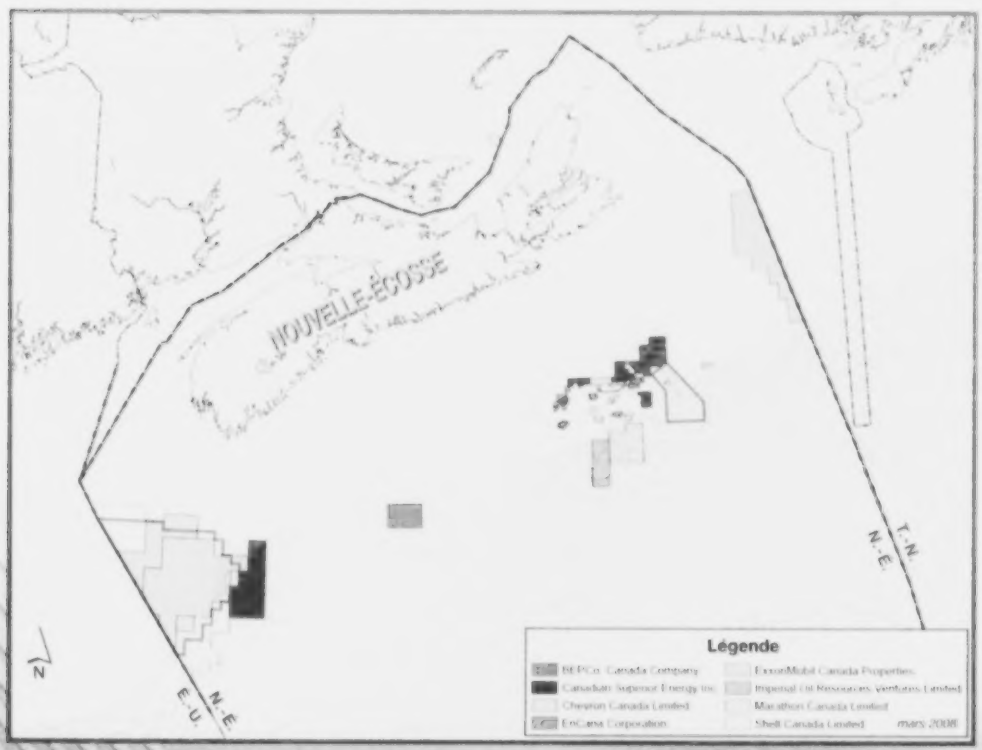

4.2.2 Appels d'offres

À n'importe quel moment de l'année, l'industrie peut désigner des zones extracôtières à des fins d'exploration potentielle. On examine ces zones le 31 mars et le 30 septembre afin de déterminer si elles feront l'objet d'un appel d'offres. Il existe actuellement deux endroits où l'on ne peut désigner de zones d'exploration potentielle : la zone du banc Georges visée par une prohibition et la zone marine protégée du Passage de l'île de Sable.

L'Office a entrepris au cours de l'exercice financier l'élaboration d'une nouvelle orientation stratégique qui met notamment l'accent sur une gestion optimale des ressources. L'appel d'offres NS07-1 de 2007-2008 respecte cette nouvelle approche et tire des leçons des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres juridictions au Canada et dans le monde. L'appel comprend de nouvelles conditions pour les permis d'exploration touchant deux parcelles de terre que le personnel technique de l'Office a jugées prometteuses. L'Office compte émettre des appels réguliers qui s'inspireront de ce nouveau modèle.

Le 11 décembre 2007, l'Office a émis l'appel d'offres NS07-1 sous un nouveau format qui comprenait un cédérom/site Web qui décrivait ce qui suit :

- des renseignements sur les permis faisant état des nouvelles conditions concernant les permis d'exploration;
- des données géoscientifiques détaillés et des renseignements complets concernant l'exploration;
- des renseignements sur la réglementation touchant la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

L'appel porte sur deux parcelles en eau peu profonde situées dans le sous-bassin de Sable. Les infrastructures dans cette zone comprennent le Projet énergétique extracôtier Sable et un pipeline de gaz naturel sous-marin qui a son point d'arrivée à terre à Goldboro, en Nouvelle-Écosse. Le projet de développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke, qui compte un deuxième pipeline vers un point d'arrivée à terre, est en voie de développement dans cette zone. En voici quelques faits saillants :

Parcelle 1

On a découvert du pétrole léger/condensé à Penobscot dans le grès du Crétacé inférieur. Les réserves récupérables sont estimées s'établir entre 26,4 et 80,3 millions de barils (P90 – P10), et les estimations de pétrole original actuelles se situent entre 77,0 et 225 millions de barils (P90 – P10). Il existe un potentiel additionnel d'exploration en eau profonde sur le pourtour des bancs carbonatés jurassiques que l'on retrouve sous la découverte que l'on vient de faire à Penobscot.

Parcelle 2

On a découvert du gaz naturel à Eagle dans le réservoir de craie du Crétacé supérieur. Les réserves récupérables sont estimées s'établir entre 283 milliards de pieds cubes et 720 milliards de pieds cubes (P90 – P10), et les estimations de gaz naturel original actuelles se situent entre 892 et 1 670 milliards de pieds cubes (P90 – P10). De nombreuses zones additionnelles d'exploration ont été identifiées sur cette parcelle.

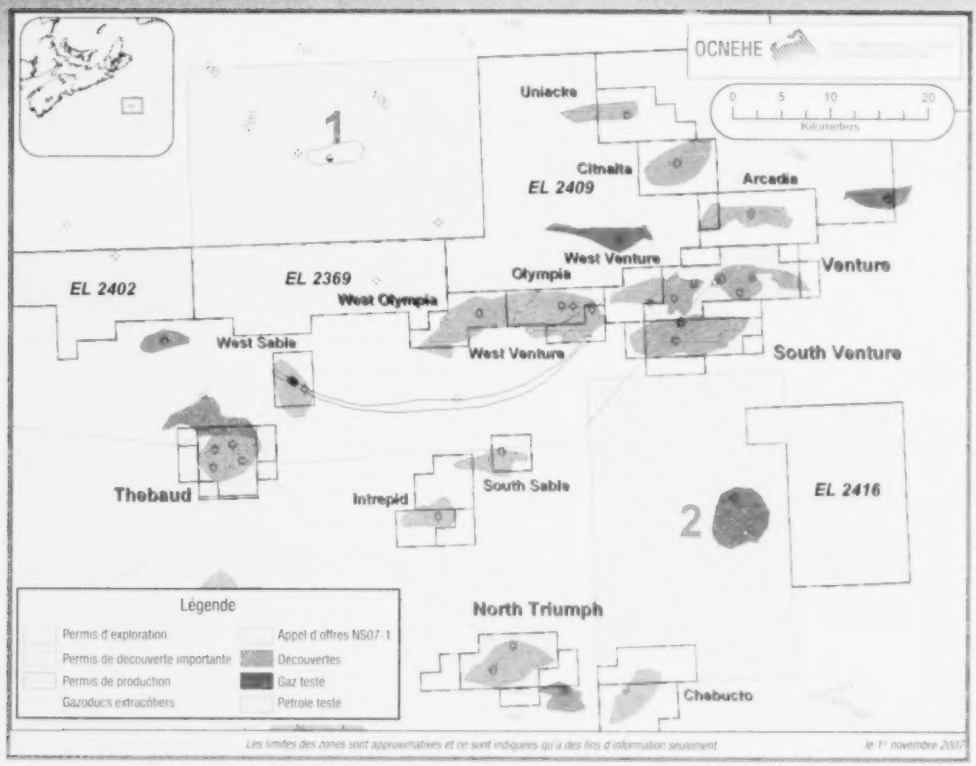

L'appel d'offres NS07-1 sera maintenu durant plus de six mois et se terminera le 30 juin 2008.

4.2.3 Permis d'exploration

À la fin de l'exercice financier, 10 permis d'exploration étaient en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, en vue d'engagements de travaux totalisant environ 339 millions de dollars.

Un permis d'exploration est en vigueur sur une période de neuf ans et comprend deux étapes consécutives, soit la période 1 et la période 2. La période 1 dure cinq ans et débute à l'entrée en vigueur du permis. Elle est prolongée d'un an si le forage d'un puits est entrepris ou si un dépôt de forage est versé avant la fin de la cinquième année. Si un puits de validation est foré, la période 2 suit immédiatement la période 1 et dure jusqu'à la fin de la neuvième année de validité du permis.

Les conditions actuelles qui régissent un permis d'exploration exigent que son titulaire verse, au début de la période, un dépôt de garantie représentant 25 % de son engagement à faire les travaux en vertu du permis. Ce dépôt est remboursé par le biais des dépenses admissibles qui sont approuvées au fur et à mesure où le titulaire du permis débourse des fonds pour les travaux d'exploration liés au permis. Chaque permis d'exploration identifie les dépenses admissibles.

Les permis d'exploration accordés en vertu de l'appel d'offres NS07-1 permettront aux titulaires de différer, jusqu'à la fin de la troisième année, leur dépôt de garantie qui représente 25 % de leur engagement à faire des travaux en vertu de leur permis. Ce dépôt est remboursable par l'intermédiaire des dépenses admissibles approuvées au fur et à mesure où le titulaire du permis débourse des fonds pour les travaux d'exploration liés au permis. Les dépenses admissibles, telles qu'elles sont décrites dans les deux permis émanant de l'appel

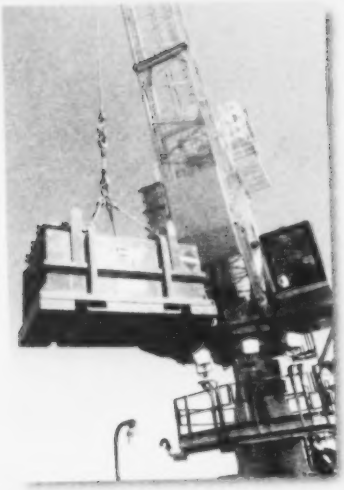

d'offres NS07-1, seront remboursées au prix coûtant en plus d'autoriser 5 % au titre de la recherche et du développement. Afin de favoriser une exploration hâtive, les dépenses admissibles approuvées réalisées au cours des trois premières années du permis donneront droit à un taux de crédit de 150 %.

Pour ce qui est des permis octroyés dans le cadre de l'appel d'offres NS07-1, on requerra un dépôt additionnel remboursable de 50 000 $, connu sous le nom de « Dépôt de permis », au début de la période. Ces permis exigeront également que le titulaire soumette au début de la période un plan de travail qu'on mettra à jour chaque année.

L'Office a approuvé au cours de l'exercice financier la Politique de commission de reconduction. Elle permet aux titulaires confrontés à l'expiration de la durée de la période 1 de prolonger d'un an la durée du permis en déboursant une commission de reconduction de 2,50 $ l'hectare. Le titulaire doit aussi démontrer qu'il a agi avec diligence en prenant les dispositions nécessaires au forage d'un puits. La Canadian Superior Energy Inc. (PE 2406) et la BEPCo. Canada Company (PE 2407) ont toutes deux obtenu une reconduction d'un an en vertu de cette Politique, disposant ainsi chacune d'une extension de la période 1 jusqu'au 31 décembre 2008. Les commissions de reconduction payées et versées au compte du Receveur général du Canada s'établissent à 720 000 $.

À la fin de 2007, 13 permis d'exploration ont pris fin ou ont été restitués. Il s'agit d'une année record en matière d'abandon, alors que les frais d'abandon payés totalisent 112 716 096 $*. Le tableau 5 dresse la liste des permis qui ont pris fin ou qui ont fait l'objet d'un abandon.

Tableau 5 – Abandons

N° PE	Appels d'offres	Déboursés engagés	Dépôts de garantie	Attestations Période 2	Dépôts de forage	Abandons*
2360	NS97-2	8 291 888 $	2 072 972 $	Musquodoboit E-23	S/O	0 $
2361	NS97-2	9 563 150 $	2 390 788 $	Cree I-34	Rendues	0 $
2364	NS97-3	2 165 000 $	541 250 $	Non	S/O	315 312 $
2365	NS97-3	2 165 000 $	541 250 $	Non	S/O	414 595 $
2368	NS98-2	1 052 520 $	263 130 $	Non	S/O	0 $
2376	NS98-2	71 623 566 $	17 905 892 $	Southampton A-25	S/O	4 407 788 $
2380	NS98-2	1 239 895 $	309 974 $	Weymouth A-45	S/O	0 $
2404	NS00-1	13 120 000 $	2 345 200 $	Non	250 000 $	2 359 228 $
2410	NS01-1	176 694 282 $	44 173 571 $	Non	250 000 $	41 892 725 $
2411	NS01-1	193 621 590 $	48 405 398 $	Non	250 000 $	45 930 073 $
2412	NS01-1	4 283 650 $	1 070 913 $	Non	250 000 $	1 320 913 $
2413	NS01-1	2 713 650 $	543 413 $	Non	250 000 $	928 413 $
2414	NS01-1	75 856 789 $	18 964 197 $	Non	250 000 $	15 147 049 $

*Inclut les frais d'abandon reçus durant la durée de vie du PE, en plus des dépôts de forage imputés, s'il y a lieu.

Conformément aux conditions des actuels permis d'exploration, les frais de location doivent être acquittés tous les ans, à l'avance, au taux de 2,50 $ l'hectare, pour chaque année de la période 2. Ces frais peuvent être remboursés sur demande, jusqu'à concurrence des dépenses admissibles approuvées engagées au cours de la période 2, et leur non-paiement entraîne l'annulation du permis d'exploration. Six permis sont en période 2. Le permis 2377 n'est pas sujet aux frais de location, puisque les dépenses admissibles approuvées sont supérieures aux frais de location requis pour la période 2. Au cours du dernier exercice financier, les frais de location acquittés et versés au compte du Receveur général du Canada se sont élevés à 528 688 $.

Les permis d'exploration en vigueur à la fin de l'exercice financier apparaissent dans le tableau suivant. Ils visent une superficie totale de 1 047 741 hectares.

Tableau 6 - Permis d'exploration

N° PE	Entrée en vigueur	Représentant	Déboursés
2369	1er juillet 99	ExxonMobil Canada Properties	70 056 110 $
2377	1er juillet 99	Marathon Canada Petroleum ULC	93 256 756 $
2378	1er juillet 99	Imperial Oil Resources Ventures Limited	71 134 815 $
2387	1er janvier 00	EnCana Corporation	4 856 746 $
2402	1er janvier 01	Canadian Superior Energy Inc.	22 575 000 $
2406	1er janvier 02	Canadian Superior Energy Inc.	41 250 000 $
2407	1er janvier 02	BEPCo. Canada Company	6 742 000 $
2409	1er janvier 02	Canadian Superior Energy Inc.	15 510 000 $
2415	1er janvier 04	Canadian Superior Energy Inc.	12 857 000 $
2416	1er janvier 04	Canadian Superior Energy Inc.	1 250 000 $
Total			339 488 428 $

4.2.4 Permis de découverte importante

Un permis de découverte importante (PDI) constitue un intérêt intermédiaire visant à maintenir les droits d'un explorateur pendant la période entre la première découverte et la production finale. La durée d'un tel permis se poursuit aussi longtemps que la découverte importante sous-jacente demeure valide.

L'Office a accordé deux permis de découverte importante cette année, soit les PDI 2701 et 2702, à la suite de la Déclaration de découverte importante Panuke PP-3C. Ces deux permis visent une superficie de 4 467 hectares.

Trente-cinq permis de découverte importante sont actuellement en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, visant une superficie de 87 495 hectares. L'Office a entrepris une évaluation technique dans le but de mettre à jour l'estimation des réserves récupérables qui sont liées à ces découvertes importantes.

4.2.5 Permis de production

On émet un permis de production pour toute partie de la zone extracôtière qui représente une découverte exploitable. Ces permis sont d'une durée de 25 ans, mais peuvent être prorogés si la production commerciale se poursuit ou doit reprendre. Huit permis de

production sont en vigueur dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse et couvrent une superficie totale de 33 858 hectares :

- Les PP 2901 et 2902 ont été émis en faveur du Projet de production pétrolière extracôtier Cohasset-Panuke, dont la production s'est terminée en 1999.
- Les PP 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, et 2908 sont établis au nom d'ExxonMobil Canada Ltd, à titre de représentant des intérêts du Projet énergétique extracôtier Sable.

4.3 Centre de recherches géoscientifiques

Le 2 octobre 2007, l'Office a officiellement inauguré sont nouveau Centre agrandi de recherches géoscientifiques et son Centre de gestion des données à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Cette expansion a ajouté un espace additionnel d'entreposage des échantillons de sous-surface, des données sur les puits et des données géophysiques. On a doublé les dimensions de l'aire d'observation des carottes et des déblais de forage du Centre de recherches géoscientifiques, afin d'en faciliter l'accès aux utilisateurs. Cette installation peut désormais accueillir un plus grand nombre d'utilisateurs et comprend quatre aires d'observation séparées. Le Centre est ouvert au public et on peut y rencontrer le personnel technique du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

La cueillette et la conservation des données sont un élément essentiel du mandat de l'Office. Le Centre de recherches géoscientifiques s'acquitte de cette responsabilité, à titre d'installation publique qui offre des renseignements et des services géologiques et géophysiques à la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Le Centre archive tous les rapports d'expertise finaux portant sur l'historique, les emplacements et les données géologiques et géophysiques des puits. Il sert également à conserver tous les échantillons de sous-surface, y compris les carottes et les déblais de forage, les fluides et tout matériel s'y rapportant qui sont recueillis à la suite de forages de puits d'exploration et de développement dans la zone extracôtière de la Nouvelle-ecosse.

La majeure partie des données sur les puits est confidentielle pour une période qui est précisée dans la Loi de mise en œuvre de l'Accord, soit deux ans après la fin de l'utilisation du puits dans le cas des puits d'exploration, 90 jours pour les puits de délimitation et 60 jours dans le cas des puits de mise en valeur. Une fois cette période écoulée, l'information peut être rendue publique. Ce sont surtout l'industrie, les entreprises de forage ou de services, les organisations scientifiques et gouvernementales, et les établissements académiques qui sont les principaux utilisateurs de ces rapports et échantillons.

Voici un profil des utilisateurs du Centre de recherches géoscientifiques, au cours de l'exercice financier 2007-2008 :

- L'industrie, soit des entreprises locales, nationales et internationales : 44 %;
- Les organisations gouvernementales et établissements académiques : 44 %;
- Les entreprises de forage ou de services : 12 %.

Les données sur les puits suivants ont été rendues publiques au cours de l'exercice financier :

- Dominion J-14
- Dominion J-14A

4.4 Centre de gestion des données

Le Centre de gestion des données numériques de l'Office est le premier centre de gestion des données en Amérique du Nord qui offre un accès public gratuit à des données numériques sur les hydrocarbures extracôtiers et ce, par l'entremise d'un interface sur le Web. Le Centre prend les mesures nécessaires afin d'assurer la soumission, le chargement, la gestion et la distribution de données autorisées sur les hydrocarbures. Au début, il gérera et distribuera les données numériques suivantes sur les hydrocarbures : données sur les puits (i.e. diagraphies et rapports), dossiers d'images sismiques (i.e. TIFF, PDF), données de systèmes d'information géographique (i.e. permis, puits, bathymétrie, etc.), et données sur la production. Par la suite, il pourrait étendre le champ de ses données et inclure des données sur l'exploitation, la sécurité, l'environnement, les pêches, etc. Le Centre est situé dans une salle des ordinateurs dédiée dans les installations agrandies du Centre de recherches géoscientifiques à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse.

Le Centre de gestion des données facilite l'accès à des données de qualité, améliorant ainsi de manière importante l'efficacité de l'industrie à saisir et à analyser les données sur les hydrocarbures, à gérer ses privilèges d'accès aux données et à réduire ses coûts de conformité à la réglementation. On retrouve parmi les avantages additionnels qu'offre le Centre la prévention de perte de données, une réduction des coûts de stockage des données et une plus grande facilité pour les organismes de réglementation, l'industrie, les gouvernements et les établissements académiques, etc. à mener des recherches scientifiques. Il a également pour but de servir de projet pilote à l'établissement d'un Centre des données national sur les données numériques en matière d'hydrocarbures, qui pourrait éventuellement relier plusieurs organismes de réglementation et ministères gouvernementaux au Canada.

Le Centre de gestion des données a officiellement ouvert ses portes le 2 octobre 2007. La firme Schlumberger Information Solutions a conçu, installé et configuré le matériel, les logiciels et le déroulement du travail des utilisateurs. La firme Schlumberger Information Solutions fournira bientôt au Centre des services continus de maintenance et de soutien.

Le Centre de gestion des données complémente l'Appel d'offres NS07-1 en offrant aux parties intéressées des données pétrolières détaillées sur les parcelles visées par l'Appel, notamment les données SEGY de l'étude 3D de 1991 sur Penobscot (traitement original). Cette étude en 3D a fait l'objet d'un nouveau traitement en 2007 et ses données SEGY sont également disponibles au Centre. Des données additionnelles portant sur l'appel d'offres NS07-1 comprennent l'étude 3D sur Eagle/Chebucto (images sismiques et rapports) ainsi que sur les quatre puits forés sur les deux parcelles visées par l'Appel : Penobscot L-30, Penobscot B-41, Eagle D-21, et South Desbarres O-76. Les données sismiques (registres et rapports) et concernant les puits mentionnés plus haut sont disponibles sous format numérique au Centre de gestion des données.

Le chargement et la vérification de toutes les données extracôtières qui remontent à 1960 sont en cours. L'Office établira la priorité du chargement des données en fonction des demandes des utilisateurs et mettra à jour le site Web du Centre de gestion des données de façon régulière, afin que les utilisateurs puissent savoir quand les nouvelles données seront disponibles. En mars 2008, le Centre avait chargé des jeux complets de données de plusieurs programmes sismiques et de 35 puits.

4.5 Autres initiatives géoscientifiques

L'Office est un ardent supporteur et facilitateur en matière de géoscience et d'initiatives connexes consacrées à l'amélioration des connaissances de la géologie des hydrocarbures, du potentiel de ressources et de la prospectivité en hydrocarbures de la région. Au cours de la dernière année, le personnel technique de l'Office a contribué à disséminer cette base de connaissances à un auditoire plus large, en présentant des documents techniques lors de conférences tenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Grèce, en Afrique du Sud et au Maroc.

L'Office est un commanditaire important de la Central Atlantic Conjugate Margins Conference qui aura lieu à Halifax en août 2008. On y attend des chercheurs oeuvrant au sein d'entreprises internationales, de gouvernements et d'universités qui participent à des discussions et se consacrent à la recherche de solutions touchant les problèmes qui affectent directement la prospectivité en hydrocarbures dans les bassins du domaine central de l'Atlantique. En plus d'apporter un appui financier, le personnel technique de l'Office s'implique dans l'organisation de la conférence en présentant des documents techniques et en mettant son Centre de recherches géoscientifiques à la disposition des participants. L'Office participe également de façon active, au même titre que les représentants des universités locales et de la Commission géologique du Canada, à l'important Geoscience Gap Analysis du ministère de l'Energie de la Nouvelle-Écosse qui a pour objectif d'identifier les questions géoscientifiques auxquelles est confrontée la région extracôtière et d'élaborer un plan visant à y apporter des solutions.

5.0 Retombées économiques industrielles

En vertu de la Loi de mise en œuvre de l'Accord, un Plan des retombées économiques Canada-Nouvelle-Écosse doit être soumis et approuvé avant que tout permis de travail ne soit accordé. Le Plan des retombées économiques doit adhérer aux principes fondamentaux visant à donner aux habitants de la Nouvelle-Écosse et aux Canadiens la possibilité pleine et équitable de participer à l'offre de biens et de services. Le Plan doit également s'engager à accorder une priorité à la formation et à l'emploi des résidants de la Nouvelle-Ecosse. Enfin, il doit également accorder une priorité aux services offerts et aux biens manufacturés dans la province et ce, sur une base concurrentielle.

Parmi les autres éléments dont on doit tenir compte dans le Plan de retombées économiques, on retrouve l'établissement d'un bureau en Nouvelle-Écosse qui dispose d'un niveau d'autorité approprié, la mise en place d'initiatives destinées à des individus et des groupes défavorisés, et d'initiatives destinées à la promotion de l'éducation et de la formation, ainsi qu'à la recherche et au développement.

L'Office contrôle actuellement les Plans de retombées économiques du Projet energetique extracôtier Sable et du Projet Deep Panuke. On retrouve parmi les autres Plans de retombées économiques en vigueur, ceux de la BEPCo. Canada Company et de la Canadian Superior Energy liés à leur permis respectif d'exploration.

5.1 Comité d'examen des retombées économiques

Afin de s'acquitter de son devoir de consulter les deux niveaux de gouvernement dans le but de déterminer si les Plan de retombées économiques remplissent leurs obligations, l'Office preside un Comité d'examen des retombées économiques. Ce comité est formé de représentants du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et du ministère des Ressources naturelles du Canada. Le ministère de l'Industrie du Canada et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique y participent, à la demande des deux gouvernements. Depuis sa création en 1995, le Comité d'examen des retombees économiques a apporté une contribution importante au processus d'examen des retombées économiques.

Cette année, le Comité d'examen des retombées économiques a préparé l'ébauche d'un cadre de référence visant à doter le processus d'examen des retombées économiques d'un cadre formel de travail. De plus, on a préparé un protocole d'entente qui établit le processus de consultation et de contrôle de la Condition 4 du Projet Deep Panuke : Éducation et formation/Recherche et développement. On s'attend à ce que ce protocole soit signé par le président du Conseil de l'Office et les ministres respectifs au cours du deuxième trimestre de 2008.

« Le Plan de retombées économiques doit s'engager à accorder une priorité à la formation et à l'emploi des résidants de la Nouvelle-Écosse. »

5.2 Projet énergétique extracôtier Sable

Afin de s'acquitter de son devoir de donner suite au Rapport décisionnel de l'Office concernant le Projet énergétique extracôtier Sable, ExxonMobil dépose un rapport annuel des retombées industrielles auprès de l'Office. Selon ce rapport, le Projet énergétique extracôtier Sable a déboursé à ce jour, pour la période se terminant le 31 décembre 2007, la somme de 1 970 300 000 $ en Nouvelle-Écosse et la somme de 901 600 000 $ dans le reste du Canada, pour un déboursé total cumulatif de 2 871 900 000 $ au Canada.

Au 31 décembre 2007, les heures-personnes s'élevaient à 17,7 millions pour les Néo-Écossais et à 3,10 millions pour les autres Canadiens.

Dans le cadre du contrôle régulier de ces rapports, l'Office a mené un audit élargi sur le contenu néo-écossais pour déterminer si on avait donné à la communauté d'affaires néo-écossaise la possibilité pleine et équitable de participer à l'offre de biens et services sur une base concurrentielle et ce, dans le cadre des pratiques d'appel d'offres du Projet énergétique extracôtier Sable. On s'attend à ce que cet audit se termine au début du deuxième trimestre de 2008.

ExxonMobil a soumis un nouveau Plan quinquennal de recherche et de développement portant sur la période 2008-2012. Ce Plan fait présentement l'objet d'un examen de la part de l'Office.

5.3 Développement du gisement extracôtier de gaz naturel Deep Panuke

En préparant son Rapport décisionnel concernant le projet Deep Panuke, l'Office, dans le cadre de ses consultations avec les deux niveaux de gouvernement, a changé le processus de contrôle des approvisionnements. Plutôt que de revoir les montants totaux de tous les contrats, l'Office demande à EnCana de lui fournir la liste de tous les contrats et sous-contrats parmi lesquels l'Office choisira de procéder à l'examen de certains contrats spécifiques.

La décision concernant l'Éducation et la formation, la Recherche et le développement a également constitué un changement important. L'Office a pris comme modèle la méthodologie décrite dans l'Accord sur l'énergie stratégique extracôtière entre la province de Nouvelle-Écosse et EnCana, pour ce qui est des exigences en matière de dépenses. Des consultations ont toujours cours avec EnCana afin de mettre au point un plan approprié visant à répondre à la Condition 4 du Rapport décisionnel de l'OCNEHE.

6.0 Administration

Le personnel de soutien de l'Office a connu une annee occupee. Il a en effet consenti temps et efforts à la mise en place du Secretariat de Deep Panuke, à la renovation du Centre de recherches géoscientifiques et au développement du Centre de gestion des données. Tous ces projets ont été complétés à temps et dans le respect des budgets.

6.1 Modifications en matière de dotation en personnel

Au cours du dernier exercice financier, l'Office a procédé à des changements au sein de son personnel afin d'appuyer son mandat de réglementation et sa nouvelle orientation stratégique. L'Office a embauché deux nouveaux géoscientifiques qui travailleront à l'interprétation et à l'évaluation des données, dans le cadre de son objectif stratégique visant à optimiser sa gestion des ressources. Dans le cadre d'un audit des communications, l'Office a embauché un conseiller en communications qui fait partie de son équipe de gestion. Ce poste a été créé afin de s'assurer que l'Office communique de manière efficace avec diverses parties intéressées, qu'il s'agisse des médias, des gouvernements, de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux et du public en général.

6.2 Membres suppléants du Conseil

Deux membres suppléants ont été nommés au Conseil en 2007. M. Tim Brownlow a été nommé par la province de la Nouvelle-Écosse et le Gouvernement du Canada a nommé M. Douglas Gregory.

6.3 Comité conjoint de la Santé et de la sécurité au travail

L'OCNEHE poursuit son engagement visant à appuyer le rôle précieux que joue le Comité conjoint de la Santé et de la sécurité au travail. L'engagement des employés s'avère très élevé au sein du Comité et l'exercice 2007-2008 a donné lieu à une révision complète menée par l'Office en matière de programmes de sécurité et ce, en consultation avec le Comité conjoint de la Santé et de la sécurité au travail.

6.4 Site Web de l'Office

L'Office a reconnu que l'internet représente un outil clé dans la diffusion de l'information auprès du public et des parties intéressées au Canada et dans le monde. C'est la raison pour laquelle son personnel a entrepris de mettre à jour le site Web de l'Office au cours de l'exercice financier 2007-2008. On y retrouve de nouvelles caractéristiques comme un registre interrogeable des permis, un meilleur accès à un plus grand nombre de données géoscientifiques ainsi qu'aux registres publics des évaluations environnementales et une bibliothèque des publications de l'Office. Le projet devrait être complété d'ici le deuxième trimestre de 2008.

6.5 Redevances

Au cours du dernier exercice financier, l'Office a perçu des redevances de 351 943 055 $ des Permis de production 2903 (Venture), 2904 et 2905 (Thebaud), 2906 (North Triumph), 2907 (Alma) et 2908 (South Venture) d'ExxonMobil. Ces fonds ont été transmis au Receveur general du Canada, conformément à l'Accord royal de perception et d'administration signé par l'Office, le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-écosse.

Tableau 7 - Organigramme de l'OCNEHE

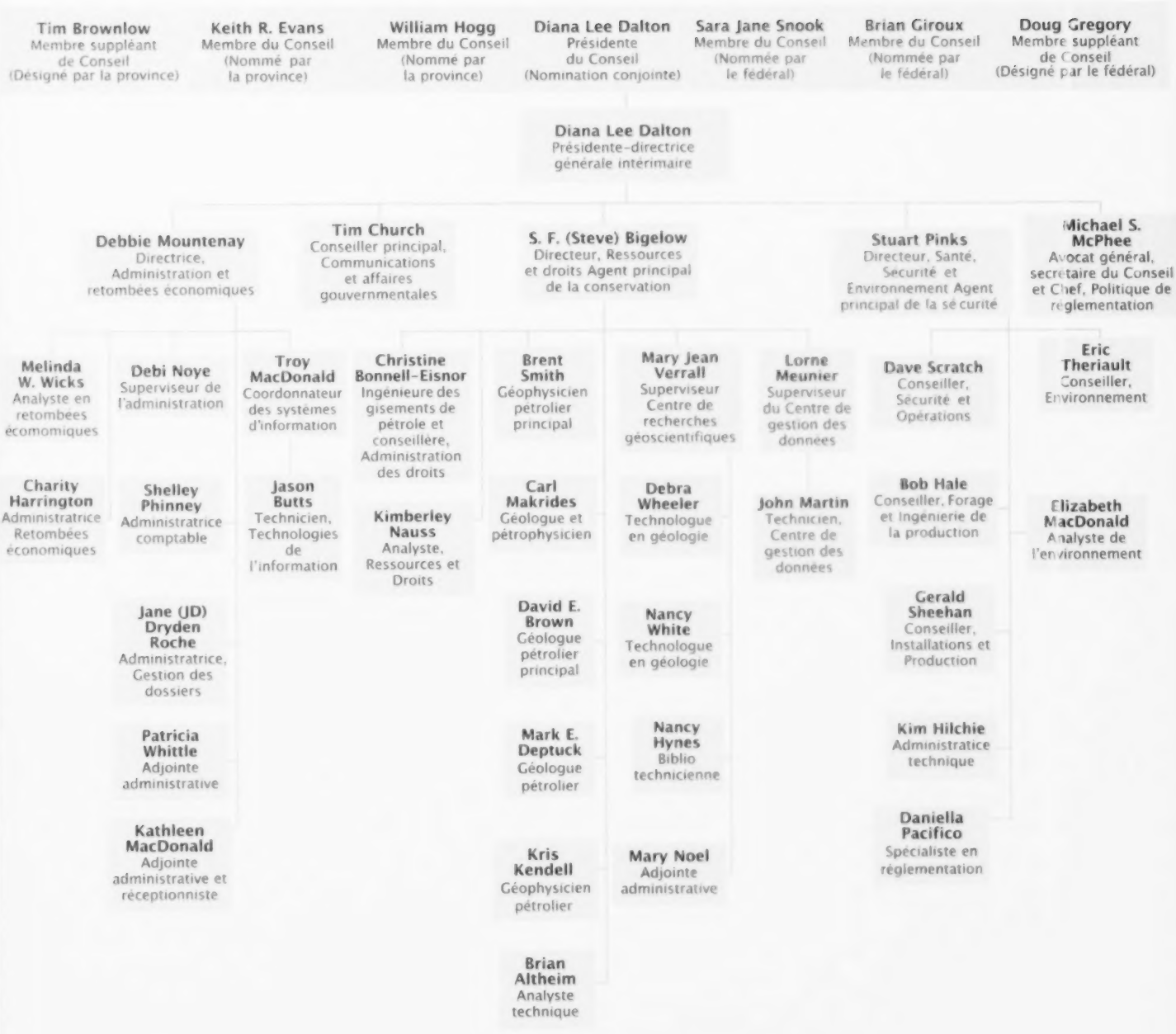

7.0 Notes biographiques des membres du conseil

Diana Lee Dalton

Présidente du Conseil, Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

Madame Diana Dalton, originaire de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et avocate de formation, possède une vaste expérience des questions juridiques et réglementaires internationales. Elle a travaillé pour les Nations unies, la Banque mondiale, l'OCDE et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), dans le cadre de divers projets et ce, dans plus de trente pays. Gestionnaire chevronnée en matière de réglementation, madame Dalton a rédigé des lois, des règlements et des procédures administratives destinés aux secteurs minier, pétrolier et énergétique de pays comme l'Inde, la Chine, le Vietnam, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Éthiopie. De 1991 à 1995, elle a été conseillère interrégionale en matière de ressources naturelles au service des Finances et du développement social des Nations unies, au siège de l'ONU à New York. Madame Dalton a également fait partie de l'équipe de négociation de la Nouvelle-Écosse qui a conclu l'Accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur les ressources pétrolières et gazières extracôtières, en 1983-1984. Elle est actuellement présidente du Conseil et présidente-directrice générale intérimaire de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et travaille comme consultante indépendante, chez elle, à Halifax.

William D. Hogg

Membre du Conseil

Monsieur William Hogg a pris sa retraite après avoir œuvré 25 ans dans la fonction publique de la Nouvelle-Écosse. M. Hogg a travaillé au ministère de la Santé, a été directeur des Vérifications au bureau du Vérificateur général, et directeur exécutif des Finances et de l'administration au ministère des Services gouvernementaux. Il a été nommé sous-ministre aux Services gouvernementaux en avril 1993, puis il a successivement et durant 10 ans assumé les fonctions de sous-ministre aux ministères des Ressources naturelles, des Transports et des Travaux publics et, plus récemment, des Finances. Il est comptable agréé de formation et a travaillé au Nouveau-Brunswick auprès d'un cabinet comptable d'envergure nationale, avant de se joindre à la fonction publique de la Nouvelle-Écosse. En plus de ses fonctions de sous-ministre, M. Hogg a siégé au conseil d'administration de diverses sociétés d'État, a réalisé un mandat de trois ans au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et a reçu en 2003 le Prix

d'excellence en administration publique du lieutenant-gouverneur de l'Institute of Public Administration. M. Hogg a présidé le groupe d'étude du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), Comptabilité de budgétisation au gouvernement, et offre actuellement ses services-conseils en gestion.

Brian Giroux

Membre du Conseil

Monsieur Brian Giroux est directeur exécutif de la Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association, poste qu'il occupe depuis 1989. Il est également propriétaire et exploitant d'une installation d'élevage de mollusques et crustacés. M. Giroux possède une vaste expérience à titre de conseiller gouvernemental sur l'évaluation des ressources et les projets d'aquaculture, et a été observateur des pêches internationales pour le ministère des Pêches et des Océans du canada. Il possède divers permis de pêche et a travaillé à bord de plusieurs types de bâtiments, pêchant différentes espèces. Pendant toute sa carrière, M. Giroux a participé à divers comités et programmes. Il a été membre du Conseil d'experts en sciences et en technologie, président du Conseil consultatif scientifique du ministère des Pêches et des Océans du Canada, et président du Comité de la Scotia Fundy IQ (Individual Quota).

Sara Jane Snook

Membre du Conseil

Madame Sara Jane Snook est ingénieure professionnelle et possède plus de vingt ans d'expérience en financement des sociétés et en développement pétrolier et gazier. Elle est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie de l'Université technique de la Nouvelle-Écosse (aujourd'hui associée à l'Université Dalhousie). Madame Jane a entrepris sa carrière à Calgary, en Alberta, où elle a travaillé au sein d'une importante compagnie pétrolière multinationale. Elle est revenue dans les provinces de l'Atlantique afin de se joindre au Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Après une décennie, au cours de laquelle le premier projet de production pétrolière et le premier projet gazier dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse ont été réalisés, elle est retournée dans le secteur privé et a travaillé durant sept ans pour le compte d'une importante banque canadienne, dans le domaine de services bancaires à l'entreprise, et durant trois ans à titre de directrice exécutive de Springboard, un organisme chargé de promouvoir le transfert technologique dans les universités des provinces de l'Atlantique. Sara Jane Snook est active au sein de la communauté, soutenant le sport mineur et encourageant les jeunes à choisir une carrière en sciences et technologie. Elle est actuellement partenaire de SJD Management Ltd et offre ses services-conseils en matière d'innovation et de commercialisation scientifique et technologique.

Keith R. Evans, Q.C.

Membre du Conseil

Monsieur Keith Evans est membre de la Nova Scotia Barristers' Society et de la Law Society of Alberta. Il vit à Edmonton, en Alberta, où il est vice-président, Affaires juridiques, et secrétaire général de Lilydale Inc., l'une des principales entreprises de traitement de la volaille au Canada. Jusqu'à la fin de 2006, il a été avocat général chez Scomi Group Berhad, une société ouverte malaise, ainsi qu'au groupe de sociétés KMC Oiltools Bermuda Limited, détenu par Scomi. Ce groupe réalise des activités de forage de fluides et de gestion des déchets dans le secteur pétrolier et gazier du monde entier. Fort de cette expérience, monsieur Evans a été impliqué dans de nombreux aspects de l'industrie pétrolière et gazière depuis plus de quinze ans. Il est titulaire d'un LL.B. décerné par l'Université Dalhousie et d'un LL.M de l'Université de Sydney, en Australie. Il a commencé à pratiquer le droit à Halifax, au sein du cabinet qui s'appelait à l'époque Cox, Downie, Nunn & Goodfellow, et a également travaillé chez Baker & McKenzie, le principal cabinet juridique international au monde, à ses bureaux de Singapour. Il a enseigné à la faculté des écoles de droit de l'Université nationale de Singapour et de l'Université Dalhousie. Entre 2002 et 2006, il a été président de la Law Reform Commission of Nova Scotia.

Tim Brownlow

Membre suppléant du Conseil (Provincial)

Monsieur Tim Brownlow est chef du Développement des affaires à la Kiewit Energy Canada Corporation, à Calgary, en Alberta. Il a été directeur des Services extracôtiers de la JD Irving Limited, poste qu'il occupe depuis 1998. Il a entrepris sa carrière extracôtière dans l'industrie des hydrocarbures et du gaz naturel en 1978 au sein des entreprises suivantes : ODECO Drilling, Magcobar, et Rowan Companies Inc., tant au pays qu'à l'étranger. Il s'est ensuite joint au Gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1990, à titre d'agent des Opérations pétrolières, directeur des Prestations et de la formation et conseiller principal au ministère des Ressources naturelles et de l'Office de l'énergie extracôtière. Au cours de son passage aux activités extracôtières et gouvernementales, monsieur Brownlow a été directement impliqué, de la phase de la découverte jusqu'à celle de la production, dans le Projet énergétique extracôtier Sable et le Projet Cohasset-Panuke. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités, notamment le

Premier's Energy Advisory Council, le conseil d'administration de la Offshore/Onshore Technologies Association of Nova Scotia dont il a été président, l'Atlantic Energy Roundtable, détaché auprès du Grampian Regional Council, à Aberdeen, en Écosse, le World Energy Cities Council dont il a été membre associé, et le Comité fédéral/provincial d'examen des projets de réglementation dont il a été co-président du conseil. M. Brownlow habite Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, avec son épouse et ses deux filles.

Douglas (Doug) Gregory

Membre suppléant du Conseil (Fédéral)

La carrière de monsieur Douglas Gregory chez Shell Canada et la Royal Dutch Shell couvre plus de trois décennies. Il a entrepris sa carrière à titre de géophysicien en exploration au Canada et a travaillé par la suite chez Petroleum Development Oman, une coentreprise établie à Muscat, dans le Sultanat d'Oman. Après son retour à Calgary où il s'est concentré sur l'exploration dans l'ouest du Canada, il a détenu de nombreux postes de gestion, notamment ceux de chef de la Recherche en exploration au Centre de recherches de Shell Canada à Calgary, chef des Opérations géophysiques, et chef de la Sécurité et de l'environnement, ce qui lui a donné l'occasion d'apporter son appui technique aux activités en amont chez Shell Canada. En 1999, monsieur Gregory déménage à Halifax pour y ouvrir le bureau d'exploration de Shell Canada, avec mission de se concentrer sur l'exploration sismique en eau profonde sur la surface en pente néo-écossaise. Il a pris sa retraite de son poste de chef de la Côte est en 2003. Il a participé aux activités de nombreuses organisations : coprésident de Petroleum Fisheries Liaison Group - Canadian Association of Petroleum Producers (CAPP), de 2001 à 2003; président, Atlantic Canada Committee - CAPP, de 2001 à 2003; directeur, Greater Halifax Partnership, y représentant le secteur de l'énergie (2002-2004), et président du Rotary Club of Halifax Northwest (2007-2008). Il est titulaire d'une maîtrise en Physique des micro-ondes (1970) de l'Université de Waterloo, en Ontario, et un baccalauréat en Mathématiques et physique (1969) de l'Université Sir George-Williams, de Montréal. Monsieur Gregory habite Halifax, en Nouvelle-Écosse.

8.0 ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS :

Nous avons vérifié le bilan de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2008 et les états des produits et des charges et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des preuves à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de son flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Levy Casey Carter Maclean

LEVY CASEY CARTER MACLEAN
CHARTERED ACCOUNTANTS

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 21 avril 2008

BILAN — 31 MARS 2008

ACTIF

	2008	2007
À court terme		
Encaisse	**1 389 268 $**	2 802 602 $
Certificat de placement garanti - encaissable	-	1 000 000
Débiteurs (note 3)	**1 010 211**	1 042 315
Charges payées d'avance	**109 056**	58 205
	2 508 535	4 903 122
Immobilisations et équipement (note 4)	1 925 579	1 242 531
	4 434 114 $	6 145 653 $

PASSIF

A court terme		
Créditeurs et charges à payer	**631 445 $**	1 638 506 $
Sommes à payer aux gouvernements (note 5)	**555 006**	1 102 082
Subventions d'exploitation reportées (note 6)	-	388 862
Produit comptabilisé d'avance - processus public pour le projet Deep Panuke	-	334 519
Subventions CRG reportées - (note 7)	**268 638**	794 240
	1 455 089	4 258 209
Subventions d'investissement reportées (note 2)	**649 137**	226 902
Subventions d'investissement CRG reportées - (note 7)	**1 276 441**	1 015 628
Obligations au titre des rentes constituées (note 8)	**331 273**	308 604
Obligations au titre des prestations de retraite futures (note 9)	**893 056**	336 310
	4 604 996	6 145 653

Engagements (note 11)

ACTIF NET (DÉFICIT)

Actif net non affecté (déficit)	**(170 882)**	-
	4 434 114 $	6 145 653 $

Au nom du Conseil

Diana Lee Dalton
Membre

Membre

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

31 MARS 2008

		2008	2007
Produits			
Subventions d'exploitation			
	Gouvernement du Canada	3 167 500 $	2 460 000 $
	Gouvernement de Nouvelle-Ecosse	3 167 500	2 460 000
Subventions CRG			
	Gouvernement du Canada	448 501	638 580
	Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse	448 501	638 580
		7 232 002	6 197 160
Plus :	Recouvrement des coûts de l'industrie	2 522 515	2 366 903
	Intérêts et autres	88 003	93 153
	Gain à la vente d'immobilisation corporelles	600	1 186
	Amortissement des subventions en capital reportées	223 701	132 424
	Amortissement des subventions CRG reportées	454 222	183 455
		10 521 043	8 974 281
Moins :	Recouvrement des coûts remboursés aux gouvernements	(2 522 515)	(2 366 903)
	Subventions d'investissement reportées	(645 935)	(144 091)
	Subventions CRG reportées	(715 035)	(1 199 083)
	Subventions d'exploitation reportées	-	(388 862)
		6 637 558	4 875 342
Charges			
	Personnel consultation et membres du Conseil	3 719 275	3 262 052
	Frais généraux et frais de soutien	1 097 688	705 980
	Frais d'occupation des locaux et des laboratoires	540 365	421 941
	Amortissement des immobilisations corporelles	223 701	132 423
	Amortissement des immobilisations corporelles CRG	454 222	183 455
	Centre de recherche géoscientifique	181 967	78 077
	Coût des obligations au titre des prestations constituées	22 669	31 475
	Autres coûts liés à la retraite	558 553	49 939
	Certification de plongeur	10 000	10 000
		6 808 440	4 875 342
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(170 882)	-
Actif net non affecté en début d'exercice		-	-
Actif net non affecté (déficit) en fin d'exercice		$ (170 882)$	- $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE — 31 MARS 2008

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(170 882) $	– $
Amortissement des subventions d'investissement reportées	(223 701)	(132 423)
Amortissement des subventions CRG reportées	(454 222)	(183 455)
Amortissement des immobilisations corporelles	223 701	132 423
Amortissement des immobilisations corporelles CRG	454 222	183 455
Gain à la vente d'immobilisation corporelles	(600)	(1 186)
Coût du Régime complémentaire de retraite pour les employés (note 8)	22 669	31 475
Autres coûts liés à la retraite (note 9)	556 746	49 939
	407 933	80 228
Variation nette des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(2 821 866)	2 542 061
	(2 413 933)	2 622 289
Activités d'investissement		
Produit tiré d'immobilisations corporelles	600	1 186
Acquisition de		
Améliorations locatives	(131 084)	(7 420)
Améliorations locatives - CRG	(433 401)	(238 382)
Mobilier et équipement	(46 990)	(4 213)
Mobilier et équipement - CRG	(9 305)	(40 923)
Matériel informatique	(98 231)	(81 694)
Matériel informatique - CRG	(48 297)	(919 779)
Logiciel informatique	(286 012)	(45 402)
Logiciel informatique - CRG	(202 791)	–
Équipement	(83 618)	(5 363)
Équipement - CRG	(21 242)	–
Report des subventions d'investissement	645 935	144 091
Report des subventions d'investissement CRG	715 035	1 199 083
	599	1 184
Rentrées (sorties) nettes et en quasi-espèces durant l'exercice	(2 413 334)	2 623 473
Situation de trésorerie et quasi-espèce en début d'exercice	3 802 602	1 179 129
Situation de trésorerie et quasi-espèce en fin d'exercice	1 389 268 $	3 802 602 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2008

1. But de l'organisme

L'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers a été créé afin de veiller à l'application des dispositions des lois de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. L'Office est subventionné par des contributions à parts égales des gouvernements fédéral et provincial. Il perçoit et reverse aux gouvernements les frais de recouvrement des coûts évalués par rapport à celles de l'industrie selon des examens des organismes de réglementation, à concurrence de 50 % du budget approuvé. L'Office est un organisme à but non lucratif et, par conséquent, n'est pas assujetti à l'impôt sur le bénéfice.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Les achats en immobilisations inférieurs à 2500 $ sont considérés comme des dépenses. L'amortissement est comptabilisé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre années pour le mobilier et les accessoires fixes, et sur une période de trois années pour le matériel informatique et les logiciels. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

b) Subventions d'exploitation reportées

Le montant des subventions d'exploitation reçues des gouvernements qui excède les charges de l'Office, déduction faite des autres produits, est crédité aux produits comptabilisés d'avance.

c) Subventions CRG reportées

Les subventions pour le centre de recherche géoscientifique reçues des gouvernements fédéral et provincial sont reportées et comptabilisées dans les produits sur une base conforme à l'amortissement des immobilisations et aux charges d'exploitation de l'exercice.

d) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur le montant présenté de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. De par leur nature, ces estimations peuvent être aléatoires. L'impact sur les états financiers de tout changement de telles estimations au cours de périodes ultérieures pourrait être considérable.

e) Reconnaissance des produits

Les contributions sont comptabilisées selon la méthode du report. Le recouvrement des produits est comptabilisé lorsque les charges connexes sont assumées.

2. **Conventions comptables (suite)**

f) Obligations pour rentes constituées

La détermination actuarielle de l'obligation au titre des rentes constituées et du coût des services rendus au cours de l'exercice pour le Régime complémentaire de retraite pour les employés est effectuée à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (qui inclut la meilleure estimation par la direction des niveaux anticipés de salaire et la formule d'affectation des prestations du régime). Avec cette méthode, une portion égale du total des prestations ultérieures estimées (les niveaux anticipés de salaire et l'inflation) est attribuée à chaque année de service.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur pour calculer le rendement prévu sur les actifs du régime.

Les gains (pertes) actuariels sont dus à la différence entre le rendement réel de l'actif des régimes à long terme et le rendement prévu de l'actif des régimes à long terme ou les changements d'hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des rentes constituées. Les gains et les pertes cumulatifs supérieurs de 10 % au plus élevé de l'obligation au titre des rentes constituées et de la valeur liée au marché de l'actif du régime sont amortis sur la moyenne d'années de service restantes des participants actifs au régime qui recevront des prestations en vertu du régime.

Les obligations sont allouées pendant la période commençant à la plus tardive des dates suivantes : 1er janvier 1992 ou la date à laquelle l'employé s'est joint au régime.

g) Avantages sociaux futurs

Les employés de l'Office cotisent au régime d'assurance-maladie complémentaire pour pensionnés de la Nouvelle-Écosse jusqu'à leur retraite. Ce régime leur assure une protection en matière de soins de santé jusqu'à l'âge de 65 ans. Les employés ont également droit à une semaine de salaire pour chaque année de service ouvrant droit à pension, à concurrence de 26 semaines pour le personnel de l'Office qui prend sa retraite, jusqu'à l'admissibilité à la retraite. Ces prestations de retraite sont prises en compte dans la comptabilité d'exercice selon l'estimation d'un actuaire. Les gains et les pertes cumulatifs supérieurs de 10 % aux obligations du début d'exercice sont amortis sur la moyenne prévue d'années de service restantes des participants actifs du régime qui recevront des prestations en vertu du régime (16 années). Les obligations sont allouées pendant la période commençant à la date d'embauche du participant et se terminant à la date de pleine et entière admissibilité aux prestations.

3. **Débiteurs**

	2008	2007
Recouvrement de la taxe de vente harmonisée (à payer)	**(3 472) $**	52 615 $
Subventions gouvernementales	**791 875**	836 400
Intérêts courus	**4 432**	45 049
Autres	**217 376**	108 251
	1 010 211 $	1 042 315 $

4. **Immobilisations corporelles – Général**

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	532 997 $	401 913 $	131 084 $	69 021 $
Mobilier et équipement	425 598	370 391	55 207	26 894
Matériel informatique	662 648	538 726	123 922	84 056
Logiciel informatique	511 741	250 697	261 044	38 160
Équipement	168 035	90 155	77 880	8 771
	2 301 019	1 651 882	649 137	226 902
Mobilier et équipement – CRG				
Améliorations locatives	671 782	116 775	555 007	213 339
Mobilier et équipement	50 228	16 509	33 719	35 808
Matériel informatique	968 076	467 940	500 136	766 482
Logiciel informatique	202 791	33 798	168 993	–
Équipement	21 242	2 655	18 587	–
	1 914 119	637 677	1 276 442	1 015 629
	4 215 138 $	2 289 559 $	1 925 579 $	1 242 531 $

5. **Sommes à payer aux gouvernements**

	2008	2007
Gouvernement fédéral – Fonds de recouvrement des coûts	277 503 $	551 041 $
Gouvernement provincial – Fonds de recouvrement des coûts	277 503	551 041
	555 006 $	1 102 082 $

6. **Subventions d'exploitation reportées**

	2008	2007
Gouvernement fédéral	– $	194 431 $
Gouvernement provincial	–	194 431
	– $	388 862 $

7. **Subvention reportée - CRG**

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a prévu une subvention de 1 000 000 $ dans son budget 2005-2006 et une de 221 400 $ en 2006-2007 pour financer les activités de l'Office visant à améliorer la gestion et la diffusion des données géologiques. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a également alloué une subvention de 850 000 $ en 2006-2007 et une de 371 400 $ en 2007-2008. Au 31 mars 2008, il restait, sur ces subventions, une somme de 268 638 $ à dépenser (contre 794 240 $ en 2008). Ces subventions ont été comptabilisées selon les explications de la note 2.

8. **Obligations au titre des rentes constituées**

a) Régime complémentaire de retraite pour les employés

Le régime complémentaire de retraite pour les employés de l'Office extracôtiers prévoit des prestations complémentaires pour ses employés qui sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Les employés peuvent adhérer à ce régime lorsque leurs gains ouvrant droit à pension ont atteint un niveau tel que le montant de leurs prestations en vertu du RPRFP est limité par la rente maximale établie par la Loi de l'impôt sur le revenu. Aucun actif n'a été séparé pour permettre le financement du Régime complémentaire de retraite pour les employés, ni affecté à son financement.

L'Office mesure ses obligations au titre des rentes constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour fins de comptabilisation au 31 mars de chaque année. La dernière évaluation actuarielle pour la capitalisation du régime a eu lieu au 31 mars 2008. La prochaine évaluation actuarielle se fera à un intervalle de trois années au maximum.

L'Office a adopté les recommandations de l'article 3461 du Manuel de l'ICCA. Voici les renseignements nécessaires pour fins de divulgation :

	2008	2007
Éléments du coût net périodique des pensions		
Coût des services rendus	**15 505 $**	17 710 $
Intérêts débiteurs	**13 228**	14 048
Amortissement de la perte actuarielle (gain)	**(6 064)**	(284)
Coût net périodique des pensions constaté	**22 669 $**	31 474 $
Hypothèses moyenne pondérée pour les charges		
Taux d'actualisation	**5,25 %**	5,25 %
Taux de croissance des indemnités	**2,50 %**	3,50 %
Hypothèses moyenne pondérée pour divulgation		
Taux d'actualisation	**6,00 %**	5,25 %
Taux de croissance des indemnités	**2,50 %**	2,50 %

8. **Obligations au titre des rentes constituees (suite)**

	2008	2007
Changement aux obligations au titre des rentes constituees		
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice précédent	236 452 $	249 873 $
Coût des services rendus	15 505	17 710
Intérêts débiteurs	13 228	14 048
Perte actuarielle (gain)	104 663	(45 179)
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	369 848 $	236 452 $
Rapprochement de la situation de capitalisation par rapport au passif au titre des rentes constituees		
Déficit à la fin de l'exercice	369 848 $	236 452 $
Gain actuariel net non amorti (perte)	(38 575)	72 152
Passif au titre des rentes constituees	331 273 $	308 604 $

b) Régime de pension à prestations déterminees interentreprises

L'Office cotise à un régime de retraite en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique administrée par la province de la Nouvelle-Écosse. L'Office verse des cotisations égales à celles des employés, selon le calcul suivant : 7,4 % (2007 – 6,4 %) sur la partie du salaire égale à ou inférieure au « maximum des gains annuels ouvrant droit à pension » (MGAP) pour le Régime de pensions du Canada et 9,6 % (2006 – 8 %) sur la partie du salaire qui est supérieure au MGAP. L'Office a constaté des contributions s'élevant à 219 619 $ en 2008 (172 328 $ pour 2007). Il n'y a plus aucune autre obligation en ce qui a trait aux services antérieurs au 31 mars 2008, sauf au sens de la note 14.

9. **Obligations au titre des prestations de retraite futures**

L'Office fournit d'autres avantages sociaux à ses employés à la retraite en souscrivant au Programme d'assurance-maladie à la retraite de la Nouvelle-Écosse et en accordant des allocations aux employés qui prennent leur retraite de l'Office. L'allocation de retraite est une nouveauté de l'exercice financier 2008. Les deux types de prestations sont finances selon des primes échelonnées. L'Office finance ce programme au fur et à mesure de l'encaissement des cotisations. Aucun actif n'a été séparé pour permettre le financement des avantages complémentaires de retraite, ni affecté à leur financement.

Une évaluation actuarielle a été préparée pour la première fois pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et mise à jour en 2008 pour les nouveaux avantages. L'évaluation était fondée sur un certain nombre d'hypothèses quant à des événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux d'inflation médicaux, les taux d'augmentation des salaires et des rémunérations, le roulement des employés ainsi que leur taux de décès. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de l'Office.

	2008	2007
Éléments du coût net périodique des avantages		
Coût des services rendus (partie de l'employeur)	68 378 $	31 700 $
Intérêts débiteurs	46 039	18 239
Amortissement du coût des services antérieurs	444 136	—
Coût net périodique des avantages constaté	558 553 $	49 939 $

9. **Obligations au titre des prestations de retraite futures (suite)**

	2008	2007
Hypothèses moyenne pondérée pour divulgation		
Taux d'actualisation	6,00 %	5,25 %
Taux tendanciel moyen pondéré initial pour les soins de santé	7,50 %	8,13 %
Taux tendanciel moyen pondéré final pour les soins de santé	4,50 %	4,50 %
Taux final pour l'exercice	2015	2015
Changement aux obligations au titre des rentes constituées		
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice précédent	365 323 $	315 700 $
Coût des services rendus (partie de l'employeur)	68 378	31 700
Intérêts débiteurs	46 039	18 239
Modifications au régime	444 136	–
Prestations versées	(1 807)	–
Perte actuarielle (gain)	(3 691)	(316)
Obligation au titre des rentes constituées à la fin de l'exercice	918 378 $	365 323 $
Rapprochement de la situation de capitalisation par rapport au passif au titre des rentes constituées		
Déficit à la fin de l'exercice	918 378 $	365 323 $
Gain actuariel net non amorti	(25 322)	(29 013)
Passif au titre des rentes constituées	893 056 $	336 310 $

10. **Variation nette des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation**

	2008	2007
Rentrées (sorties) nettes résultant de changement des :		
Débiteurs	32 104 $	351 982 $
Charges payées d'avance	(50 851)	(12 261)
Créditeurs et charges à payer	(1 007 060)	1 446 455
Sommes à payer aux gouvernements	(547 076)	350 658
Produits comptabilisés d'avance	(334 519)	334 519
Subventions reportées	(914 464)	70 708
	(2 821 866) $	2 542 061 $

11. Engagements

L'Office loue divers locaux en vertu d'un bail. Le loyer annuel approximatif s'établit comme suit pour les cinq prochaines années :

2009	263 318 $
2010	252 290 $
2011	254 032 $
2012	256 191 $
2013	257 914 $

12. Instruments financiers

a) Juste valeur

Les instruments financiers de l'Office comprennent principalement l'argent comptant, les titres négociables, les créances, les dettes et le passif. La valeur comptable de ces instruments financiers et du passif financier correspond approximativement à leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

En avril 2005, le Conseil des normes comptables a ajouté à son manuel de nouveaux chapitres sur les instruments financiers (chapitres 3855 et 3861). Le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » traite de la période de constatation des instruments financiers et de la méthode pour les mesurer. Le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » propose des normes sur la méthode de classification des instruments financiers dans les états financiers, ainsi que sur la présentation. L'Office a adopté ces deux chapitres pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008 et les a appliqués prospectivement selon le manuel.

b) Gestion du risque de crédit

L'Office est exposé à un risque de crédit sur les créances de ses clients. Pour réduire son risque de crédit, l'Office a adopté des politiques de crédit comprenant l'analyse de la situation financière de ses clients et l'examen régulier de leur limite de crédit. Aucun des clients individuels de l'Office ne l'expose à un risque important.

13. Chiffres comparatifs

Dans certains cas, les chiffres comparatifs ont été précisés de nouveau pour être conformes à la présentation des résultats du présent exercice.

14. Élément de passif éventuel

L'Office a été informé que les primes antérieures de ses employés peuvent ouvrir droit à pension, si l'employé y consent. Dans ce cas, l'employé et l'employeur doivent tous deux effectuer des remises au promoteur du régime afin que ces primes ouvrent droit à pension, ce qui créera un élément de passif. À l'heure actuelle, le montant de la cotisation de l'Office n'est pas encore connu.

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES
HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

CENTRE TD, 6E ÉTAGE
1791, RUE BARRINGTON
HALIFAX (N.-É.) B3J 3K9

STANDARD : 902.422.5588 (24 HEURES)
FAX : 902.422.1799

FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issus de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. SW-COC-003169
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council